

## **Le système singulier de l’Avis aux médias en matière de défense et de sécurité**

Si la presse britannique bénéficie d’un droit de publier sans besoin de notification préalable, le gouvernement dispose de moyens juridiques bien établis pour faire face à divulgation non-autorisée d’informations officielles, qui vont des demandes d’injonctions civiles préalables à la publication (explorées lors du chapitre précédent) à des poursuites pénales *a posteriori* en vertu de la loi portant sur les secrets officiels de 1989. Dans le cadre des lois portant sur les secrets officiels en vigueur, la défense dite d’intérêt public est supprimée. Cette situation pose problème pour la presse : il lui est difficile de déterminer si telle ou telle information est préjudiciable ; il lui est impossible de connaître les limites de sa responsabilité en cas de réception d’informations officielles de la part de lanceurs d’alerte. Au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, la volonté affichée du nouveau parti travailliste de rompre avec la culture du secret autour des activités du gouvernement ainsi qu’avec l’opacité de la gestion des autorités administratives indépendantes paraît ainsi peu cohérente.

Malgré ce cadre législatif, il existe en parallèle une mesure extra-légale, couramment appelée l’Avis de la défense. Ce système d’émission d’Avis consiste en une notification qui vise à censurer, en amont de la publication, toutes informations officielles considérées comme préjudiciables à la défense et à la sécurité nationale. Un tel Avis n’est pas juridiquement contraignant mais est souvent respecté par les médias traditionnels. Existant depuis plus d’un siècle, ce système suscite un questionnement sur l’insuffisance de la politique gouvernementale vis-à-vis des médias, en raison des stratégies de contournement liées notamment aux évolutions du paysage numérique.

Par conséquent, il convient, dans un premier temps, d’examiner les origines de cette pratique, puis ses risques pour l’intérêt public lorsqu’un gouvernement cherche à s’en servir pour défendre ses propres intérêts, comme en témoigne l’intervention du comité chargé de l’émission d’Avis auprès du magazine *Flight International*, suite au bombardement du Kosovo en 1999. Ensuite, une attention particulière doit être portée à deux cas d’intervention du comité : lors de la fuite des renseignements diplomatiques en 2010 ; lors des révélations de programmes de surveillance de masse en 2013. Dans ce contexte, il convient d’examiner les projets de partenariat transnationaux entre certains organes de la presse réputés et *Wikileaks*, car ce dernier bouleverse la définition du journalisme à l’ère numérique. En particulier, il est nécessaire

d'analyser les pressions, gouvernementales notamment, exercées sur le *Guardian* à ces occasions.

### 3.1. La persistance de l'accord tacite au début du XXI<sup>ème</sup> siècle

Le système dit couramment de l'Avis de la défense, qui repose sur un accord tacite entre le gouvernement et les médias, est unique dans le monde. Par conséquent, il est nécessaire, dans un premier temps, de situer ce dispositif dans son contexte historique. À l'occasion du bombardement du Kosovo en 1999, il est particulièrement difficile pour la presse d'accéder à des informations gouvernementales authentiques. Des questions relatives à la dissimulation des informations en temps de guerre et à l'instrumentalisation des médias se posent. Il convient ainsi d'examiner la réaction de la presse lorsqu'il s'avère que le comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel est intervenu auprès de *Flight International*, magazine hebdomadaire spécialisé dans l'aviation, en amont d'une publication concernant le degré d'inefficacité des frappes aériennes.

#### 3.1.1. Entre confidentialité de l'information officielle et transparence des activités gouvernementales

Le principal outil dont dispose le gouvernement du Royaume-Uni, de nos jours, pour censurer une divulgation d'informations officielles jugée préjudiciable à la défense et à la sécurité nationale, est la loi portant sur les secrets officiels de 1989<sup>664</sup>. L'importance qu'accorde le gouvernement à cette législation est telle que les fonctionnaires de la Couronne sont tenus de signer un engagement à respecter les dispositions prévues par cette loi, même s'il s'agit d'un rituel sans aucune valeur juridique<sup>665</sup>. Cette loi a été adoptée afin de remédier aux faiblesses et échecs de la loi précédente : la loi portant sur les secrets officiels de 1911 (*Official Secrets Act 1911*)<sup>666</sup>. Alors que les parlementaires estimaient qu'il s'agissait simplement de remodeler la

<sup>664</sup> GRIFFITH, John, « The Official Secrets Act 1989 », in *Journal of Law and Society*, vol. 16, n° 3, 1989, pp. 273-290 ; YAHALOM LEINWAND, Tali, « For British Eyes Only? The DA-Notice System and its Implications for U.S. Media Law », in *Columbia Journal of Transnational Law*, vol. 53, n° 1, 2014 [en ligne], <http://jtl.columbia.edu/for-british-eyes-only-the-da-notice-system-and-its-implications-for-u-s-media-law/> [consulté en septembre 2017], pp. 157-203, pp. 157, 162.

<sup>665</sup> COSTIGAN, Ruth et STONE, Richard, *Civil Liberties and Human Rights*, Oxford : Oxford University Press, 11<sup>ème</sup> édition, 2017, p. 335.

<sup>666</sup> *Departmental Committee on Section 2 of the Official Secrets Act 1911*, Order 5104, Londres : Her Majesty's Stationery Office, septembre 1972 ; *White Paper: Reform of Section 2 of the Official Secrets Act 1911*, Order 7285, Londres : Her Majesty's Stationery Office, juillet 1978.

loi initiale de 1889, la version de 1911 a représenté un changement majeur en faveur des secrets d'État<sup>667</sup>. Les notions de référence de cette dernière étaient imprécises, et la charge de la preuve était inversée dans la mesure où il appartenait alors à l'accusé de prouver son innocence<sup>668</sup>. La loi de 1989 actuellement en vigueur abroge et remplace ainsi l'article 2 de la loi précédente, concernant la criminalisation de la communication non-autorisée de toute information officielle<sup>669</sup>. Il appartient désormais à la justice de démontrer que la transmission de l'information est illégale et préjudiciable<sup>670</sup>. Par ailleurs, des catégories de personnes précises sont visées et des sanctions pénales sont prévues dans des domaines plus spécifiques en cas de divulgation non-autorisée d'informations : sécurité ou renseignements, défense, relations internationales, crime et pouvoirs spéciaux en matière d'investigation<sup>671</sup>.

Cependant, la loi portant sur les secrets officiels de 1989 impose des restrictions conséquentes aux employés actuels et anciens des services de renseignement, aux fonctionnaires de la Couronne, aux entrepreneurs exerçant auprès du gouvernement, et à toute personne qui réceptionne l'information en question<sup>672</sup>. Comparée à la loi de 1911, de nombreuses ambiguïtés subsistent dans le champ d'application de la nouvelle loi<sup>673</sup>. C'est ce dont témoignent l'absence de définition de ce qui constitue un « secret officiel » et l'imprécision de la notion de préjudice causé en rapport avec la divulgation d'information, concepts qu'il revient à la justice de préciser en cas de procès<sup>674</sup>. Par ailleurs, et de manière cruciale pour la presse, la défense dite d'intérêt public est supprimée<sup>675</sup>. Tous ces phénomènes laissent la presse dans l'incertitude sur le point de savoir si telle ou telle information est préjudiciable, et dans l'impossibilité de connaître les limites de sa responsabilité à partir du moment où un journaliste aurait reçu l'information de la part d'un fonctionnaire de la Couronne ou d'un entrepreneur exerçant auprès du gouvernement par exemple<sup>676</sup>.

---

<sup>667</sup> WILKINSON, Nicholas, *Secrecy and the Media: The Official History of the United Kingdom's D-Notice System*, Londres et New York : Routledge, 1<sup>re</sup> édition, 2009, p. 37.

<sup>668</sup> GAY, Oonagh et MAER, Lucinda, *Official Secrecy*, n° SN/PC/02023, Londres : House of Commons Library, le 30 décembre 2008 [en ligne], <https://fas.org/irp/world/uk/secrecy.pdf> [consulté en septembre 2017].

<sup>669</sup> *Official Secrets Act 1989*, *op. cit.*, article 16 (4).

<sup>670</sup> BARNETT, Hilaire, *Constitutional and Administrative Law*, Londres et New York : Routledge, 12<sup>ème</sup> édition, 2017, p. 550.

<sup>671</sup> *Official Secrets Act 1989*, *op. cit.*; YAHALOM LEINWAND, Tali, *op. cit.*, p. 163.

<sup>672</sup> *Official Secrets Act 1989*, *op. cit.*, article 12 ; YAHALOM LEINWAND, Tali, *op. cit.*, pp. 162, 165.

<sup>673</sup> BARLETT, Gail et EVERETT, Michael, *The Official Secrets Acts and Official Secrecy*, n° CBP07422, Londres: House of Commons Library, le 02 mai 2017 [en ligne], <http://researchbriefings.parliament.uk/ResearchBriefing/Summary/CBP-7422#fullreport> [consulté en septembre 2017], pp. 9-10 ; YAHALOM LEINWAND, Tali, *op. cit.*, pp. 162, 164-65.

<sup>674</sup> *Ibid.*

<sup>675</sup> BARNETT, Hilaire, *op. cit.*, p. 551 ; GAY, Oonagh et MAER, Lucinda, *op. cit.*, p. 6 ; GRIFFITH, John, *op. cit.*, p. 287 ; YAHALOM LEINWAND, Tali, *op. cit.*, p. 164.

<sup>676</sup> YAHALOM LEINWAND, Tali, *op. cit.*, p. 165.

La façon générale de considérer l'information officielle, provenant du gouvernement au Royaume-Uni, a penché en faveur du secret tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>677</sup>. Si le service des renseignements intérieurs (*Security Service/MI5*) existe depuis 1909<sup>678</sup>, l'identité de son directeur-général n'est rendue publique qu'en 1991 et l'existence, en temps de paix, du service des renseignements extérieurs (*Secret Intelligence Service/MI6*) n'est reconnue officiellement qu'en 1992 par John Major, alors Premier ministre<sup>679</sup>. Par ailleurs, le gouvernement ne publie les budgets prévisionnels relatifs aux divers services de renseignement, pour la première fois, qu'en novembre 1993, au moment de présenter le projet de loi portant sur les services de renseignement de 1994 (*Intelligence Services Act 1994*)<sup>680</sup>.

La loi portant sur les services de renseignement de 1994 marque un tournant dans la mesure où elle instaure un cadre législatif et une certaine surveillance des activités des services secrets de renseignement et du Quartier-général des communications du gouvernement (*Government Communications Headquarters*)<sup>681</sup>. Ce changement s'inscrit dans une réflexion plus large concernant les modèles et modalités de gouvernance publique, celle-ci incluant désormais les notions de responsabilisation et de transparence issues des techniques de gestion du secteur privé<sup>682</sup>. Le 25 mars 1996, Tony Blair, alors chef de l'opposition, prononce un discours lors de la cérémonie annuelle de remise des prix d'un lobby en faveur de la liberté d'accès à l'information (*Campaign for Freedom of Information*) dans la perspective des élections législatives du 1<sup>er</sup> mai 1997<sup>683</sup>. Il souligne le souhait de son nouveau parti travailliste (*New Labour*) de rompre avec la culture du secret autour des activités du gouvernement ainsi qu'avec l'opacité de la gestion des autorités administratives indépendantes (*arm's length body / Quasi-autonomous non-governmental organisation*) :

*Notre volonté d'une loi portant sur la liberté d'accès à l'information est manifeste, et je le réaffirme ici ce soir. Nous souhaitons mettre fin au secret obsessionnel et inutile qui entoure l'activité du gouvernement, et rendre l'information gouvernementale accessible au public à moins qu'il n'existe de très bonnes raisons de ne pas le faire. Par conséquent, il est à supposer que l'information devrait être, plutôt que ne pas être, dévoilée. Nous souhaitons décloisonner les autorités administratives indépendantes et les organismes*

<sup>677</sup> COSTIGAN, Ruth et STONE, Richard, *op. cit.*, pp. 335-336 ; *Official Secrets Act 1989, op. cit.*

<sup>678</sup> BARNETT, Hilaire, *op. cit.*, p. 538.

<sup>679</sup> *Ibid.*, p. 541; GILL, Peter, « Reasserting Control: Recent Changes in the Oversight of the UK Intelligence Community », in *Intelligence and National Security*, vol. 11, n° 2, 1996 [en ligne], <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/02684529608432359> [consulté en août 2017], pp. 313-331, p. 313.

<sup>680</sup> *Ibid.* ; *Intelligence Services Act 1994*, Londres : The Stationery Office [en ligne], <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1994/13/contents> [consulté en août 2017].

<sup>681</sup> *Ibid.*

<sup>682</sup> GILL, Peter, *op. cit.*, p. 313.

<sup>683</sup> BLAIR, Tony, discours prononcé lors de la cérémonie annuelle de remise des prix par l'organisation *Campaign for Freedom of Information* [transcription], *op. cit.*

*désignés, qui devraient œuvrer de manière à exposer leurs actions à l'examen adéquat du public.*<sup>684</sup>

Cette promesse électorale explicite en faveur de la liberté d'accès à l'information se veut révolutionnaire par sa remise en cause du principe de la nécessité du secret, comme en témoigne ici le vocabulaire évoquant une opposition entre cloisonnement et exposition, méfiance et confiance, opacité et transparence. Sous le gouvernement travailliste de Blair, plusieurs lois sont adoptées en faveur de la responsabilisation, de la transparence et de la décentralisation de la gouvernance telles que : la loi portant sur les gouvernements locaux de 2000, instaurant notamment la possibilité d'élection des maires au suffrage direct ; les lois portant sur la dévolution à partir de 1998, impliquant l'attribution de certains pouvoirs au Parlement écossais et aux Assemblées galloise et nord-irlandaise ; la loi portant sur la liberté d'information de 2000, permettant l'accès du public à l'information détenue par le gouvernement<sup>685</sup>. Cependant, suite à la mise en œuvre de ces mesures législatives, Blair exprime, rétrospectivement, un grand regret au sujet de la loi portant sur la liberté d'information de 2000<sup>686</sup>. Dans une interview donnée au *Guardian* à l'occasion de la sortie de ses mémoires en 2010, il pointe du doigt les journalistes qui ont recours à cette législation pour accéder à des informations officielles du gouvernement :

*[...] si vous tentez de prendre une décision difficile, et que vous pesez les avantages et les inconvénients, vous aurez des conversations franches [...] Et si, ensuite, ces conversations sont diffusées sous forme de publication et sont susceptibles, ultérieurement, d'être mises en exergue d'une certaine manière, vous allez être très prudent. C'est pour cette raison que ce n'est pas une chose raisonnable.*<sup>687</sup>

D'après ce raisonnement, le maintien du secret permet aux acteurs gouvernementaux concernés de travailler en situation de confiance, et participe ainsi à l'efficacité des travaux. Le

---

<sup>684</sup> « Our commitment to a freedom of information act is clear, and I reaffirm it here tonight. We want to end the obsessive and unnecessary secrecy which surrounds government activity and make government information available to the public unless there are good reasons not to do so. So the presumption is that information should be, rather than should not be, released. We want to open up the quango state and the appointed bodies, which should operate in a manner which exposes their actions to proper public scrutiny » : *Ibid.*

<sup>685</sup> Voir par exemple : *Freedom of Information Act 2000, op. cit.* ; *Government of Wales Act 1998, op. cit.* ; *Local Government Act 2000, op. cit.* ; *Northern Ireland Act 1998, op. cit.* ; *Scotland Act 1998, op. cit.*

<sup>686</sup> BLAIR, Tony, *A Journey*, Londres : Hutchinson, 1<sup>ère</sup> édition, 2010, p. 16.

<sup>687</sup> « [...] if you are trying to take a difficult decision and you're weighing up the pros and cons, you have frank conversations [...] And if those conversations then are put out in a published form that afterwards are liable to be highlighted in particular ways, you are going to be very cautious. That's why it's not a sensible thing » : BLAIR, Tony, entretien réalisé par KETTLE, Martin [transcription], in *The Guardian*, « Tony Blair Interview: The Full Transcript », le 1<sup>er</sup> septembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/politics/2010/sep/01/tony-blair-interview-full-transcript> [consulté en août 2017].

contraste avec le discours susmentionné de 1996 est frappant dans la mesure où Blair avait plaidé en faveur de la responsabilisation du gouvernement tout en prenant en compte les besoins de confidentialité par le biais d'un droit qualifié en matière de liberté d'accès à l'information officielle<sup>688</sup>. À titre d'exemple, les informations relevant des forces armées de la Couronne sont hors du champs d'application de la loi portant sur la liberté d'information de 2000, à partir du moment où la révélation de ces informations est jugée préjudiciable à la défense ou à la sécurité nationale<sup>689</sup>. En tout état de cause, la protection des droits concurrents liés à la sécurité et à la défense – tels que le droit à la vie – fait toujours l'objet de la loi portant sur les secrets officiels de 1989<sup>690</sup>. Le gouvernement du Royaume-Uni dispose ainsi de voies juridiques bien établies en cas de divulgation non-autorisée d'informations officielles, qui vont des demandes d'injonctions civiles en amont de la publication – étudiées dans le chapitre précédent – à des poursuites pénales *a posteriori* en vertu de la loi portant sur les secrets officiels de 1989<sup>691</sup>.

Malgré cette situation, il existe en parallèle une mesure extra-légale, couramment appelée l'Avis de la défense, ou l'Avis D (*Defence Notice / D-Notice*)<sup>692</sup>. Il s'agit d'une notification qui vise à censurer toutes informations officielles considérées comme préjudiciables à la défense et à la sécurité nationale en amont de la publication<sup>693</sup>. Cette abréviation fait référence à la création du dispositif au Royaume-Uni en 1912<sup>694</sup>, même si elle est officiellement renommée l'Avis consultatif de la défense (*Defence Advisory Notice / DA-Notice*) en 1993, puis l'Avis aux médias en matière de défense et de sécurité (*Defence and Security Media Advisory Notice / DSMA-Notice*) à partir de 2015<sup>695</sup>. Un tel Avis n'est pas juridiquement contraignant mais est souvent respecté par les médias traditionnels<sup>696</sup>, ce qui soulève des questions de censure et d'autocensure en amont de la publication. Selon Bob Satchwell, ancien directeur général de la société britannique des rédacteurs-en-chef de journaux, il s'agit d'un système de retenue résultant d'un accord tacite (*gentleman's handshake*) et non d'autocensure<sup>697</sup> ; pour Hilaire Barnett, universitaire juriste à l'Université de Londres

---

<sup>688</sup> BLAIR, Tony, discours prononcé lors de la cérémonie annuelle de remise des prix par l'organisation *Campaign for Freedom of Information* [transcription], *op. cit.*

<sup>689</sup> *Freedom of Information Act 2000*, *op. cit.*, articles 24, 26.

<sup>690</sup> GRIFFITH, John, *op. cit.*, pp. 273-290.

<sup>691</sup> *Official Secrets Act 1989*, *op. cit.*

<sup>692</sup> YAHALOM LEINWAND, Tali, *op. cit.*, p. 166.

<sup>693</sup> *Ibid.*

<sup>694</sup> WILKINSON, Nicholas, *op. cit.*, p. 458.

<sup>695</sup> *The Defence and Security Media Advisory Committee*, « From D-Notices to DA-Notices », dernière mise à jour le 6 août 2015 [en ligne], <http://dsma.uk/history/> [consulté en septembre 2017].

<sup>696</sup> BARNETT, Hilaire, *op. cit.*, p. 554 ; YAHALOM LEINWAND, Tali, *op. cit.*, p. 157.

<sup>697</sup> GRIMLEY, Naomi, « D for Discretion: Can the Modern Media Keep a Secret? », in *BBC*, le 22 août 2011 [en ligne], <http://www.bbc.com/news/uk-politics-14572768> [consulté en août 2017].

(Queen Mary), ce système représente une véritable barrière à la liberté de la presse<sup>698</sup>. Par ailleurs, ce système d'émission d'Avis non juridiquement contraignants visant la censure en amont de publication est unique dans le monde<sup>699</sup>. En dehors du Royaume-Uni, seule l'Australie a pratiqué un tel système entre 1952 et 1982<sup>700</sup>. Le comité correspondant est resté inactif par la suite<sup>701</sup>, même si la remise en place d'un tel dispositif a été évoquée par le Procureur-général fédéral australien, Robert McClelland, en novembre 2010, dans le contexte d'une opération anti-terroriste (*Operation Neath*) à Melbourne en août 2009<sup>702</sup>.

L'origine du système d'émission d'Avis de la défense remonte plus précisément à la création, en 1912, d'un comité mixte composé de représentants du Ministère de la guerre et de la presse, et ayant pour objectif de gérer un système d'autorégulation<sup>703</sup>. Le gouvernement libéral d'Herbert Asquith cherchait à contrôler la publication d'informations relatives aux actions militaires et marines menées en temps d'état d'urgence, en s'appuyant sur un réseau de relations plutôt que de passer par des mesures législatives de « censure manifeste »<sup>704</sup>. La création du comité était l'aboutissement de longues discussions, remontant aux années 1880, entre le gouvernement et la presse britannique, dans le contexte d'évolutions démographiques, politiques, et technologiques impliquant une plus grande rapidité du transfert et du partage d'informations à grande échelle<sup>705</sup>. Les activités du comité ont été perturbées, pendant et entre les deux guerres mondiales, au profit de dispositifs visant la censure tels que la création du

<sup>698</sup> BARNETT, Hilaire, *op. cit.*, p. 554.

<sup>699</sup> *The Defence Advisory Notice System and the Defence Press and Broadcasting Advisory Committee, Report of the Review*, mars 2015 [en ligne] <http://www.dsma.uk/> [consulté en août 2017], p. 6.

<sup>700</sup> *Australian Government*, « Fact Sheet 49 – D Notices », le 27 septembre 2011, fiche archivée par *Internet Archive* [Wayback Machine](https://web.archive.org/web/20110927085709/http://www.naa.gov.au/about-us/publications/fact-sheets/fs49.aspx), [en ligne], <https://web.archive.org/web/20110927085709/http://www.naa.gov.au/about-us/publications/fact-sheets/fs49.aspx> [consulté en août 2017] ; *Commission of Inquiry into the Australian Secret Intelligence Service, Report on the Australian Secret Intelligence Service – Public Edition*, Canberra : Australian Government Publishing Service, mars 1995 [en ligne], <http://apo.org.au/node/37293> [consulté en août 2017] ; SADLER, Pauline, *National Security and the D-Notice System*, Londres et New York : Routledge, 2<sup>ème</sup> édition, 2018, p. 1.

<sup>701</sup> *Ibid.*

<sup>702</sup> LIDBERG, Johan et MULLER, Denis (eds.), *In the Name of National Security Secrecy, Surveillance and Journalism*, Londres et New York : Anthem Press, 1<sup>re</sup> édition, 2018 [version Kindle], chapitre 4 ; GRANT, Will et TYNAN, Elizabeth, « Muzzling Sheep: Wikileaks Bringing a New D-Notice Era for Australia? », in *Diffusion: Science communication, theory and practice*, le 21 décembre 2010 [en ligne], <https://researchonline.jcu.edu.au/23158/> [consulté en août 2017], sans pagination ; HALL, Ashley, « Doubts over Plan to Silence Reporting on Terrorism Investigations », [enregistrement audio], in *ABC*, le 6 août 2009 [en ligne], <http://www.abc.net.au/pm/content/2008/s2648430.htm> [consulté en août 2017] ; STEWART, Cameron, « Attorney-General Robert McClelland Urges Media to Accept Security Curbs », in *The Australian*, le 26 novembre 2010 [en ligne], <http://www.theaustralian.com.au/national-affairs/attorney-general-robert-mcclelland-urges-media-to-accept-security-curbs/news-story/3e23f1600b9c22902a3f4f3eeb6104dd> [consulté en août 2017].

<sup>703</sup> WILKINSON, Nicholas, *op. cit.*, pp. 45-46.

<sup>704</sup> « overt censorship » : SADLER, Pauline, *op. cit.*, p. 61.

<sup>705</sup> WILKINSON, Nicholas, *op. cit.*, pp. 3-10.

Bureau de la presse (*Press Bureau*)<sup>706</sup>. Néanmoins, le système d'émission d'Avis de la défense existe depuis plus d'un siècle, et a fait l'objet d'études régulières à partir de 1937<sup>707</sup>, la dernière datant de 2014<sup>708</sup>. En 1984, Alisdair Palmer, alors étudiant chercheur à l'Université de Cambridge, envisageait déjà l'impossibilité de poursuivre dans la voie de ce système extra-légal d'accord tacite, en raison du désaccord entre les divers acteurs concernant la définition de l'intérêt national :

*A l'heure actuelle, personne ne sait exactement comment réconcilier le principe de la participation des citoyens et de l'indépendance des médias avec la confidentialité inévitablement requise au nom de l'intérêt national, principalement en raison du désaccord croissant sur ce qui constitue l'intérêt national [...] Dorénavant, le débat [éclairé] ne peut être évité que par le biais de sanctions judiciaires.*<sup>709</sup>

Pourtant, ce système perdure : le comité consultatif aux médias en matière de défense et de sécurité (*Defence and Security Media Advisory Committee*) constitue, sous sa forme actuelle, une autorité administrative indépendante et figure ainsi parmi les « organismes et autres entités publiques » du gouvernement du Royaume-Uni<sup>710</sup>. Il travaille en partenariat avec le Ministère de la défense, et veille à la mise en œuvre d'un code appliqué, sur la base du volontariat, par les départements gouvernementaux responsables de la sécurité nationale et les médias<sup>711</sup>. Ses membres comprennent des représentants des médias et des Ministères<sup>712</sup>, et ses Avis aux médias en matière de défense et de sécurité peuvent être émis dans les cinq domaines suivants depuis mai 2000 : opérations / plans / capacités militaires ; équipement et systèmes d'armes nucléaires et non-nucléaires ; forces anti-terroristes et forces spéciales militaires / opérations, activités, méthodes de communication et techniques des agences de renseignement ; installations et biens

<sup>706</sup> SADLER, Pauline, *op. cit.*, pp. 24-34 ; SIGEL, Lisa, « Censorship and Magic Tricks in Inter-War Britain », in *Revue LISA*, vol. 11, n° 1, 2013 [en ligne], <http://journals.openedition.org/lisa/5211> [consulté en septembre 2017], para. 1-57.

<sup>707</sup> WILKINSON, Nicholas, *op. cit.*, p. 153.

<sup>708</sup> *The Defence Advisory Notice System and the Defence Press and Broadcasting Advisory Committee, Report of the Review, op. cit.*

<sup>709</sup> « At present, no-one has a clear idea of how to reconcile the principles of public participation and the independence of the media with the inevitable secrecy required for the sake of the national interest, primarily because of increasing disagreement on what constitutes that national interest [...] Henceforth [informed] debate can be prevented only by legal sanctions » : PALMER, Alasdair, « The History of the D-Notice Committee », in ANDREW, Christopher et DILKS, David (eds.), *The Missing Dimension: Governments and Intelligence Communities in the Twentieth Century*, Londres : MacMillan, 1<sup>re</sup> édition, 1984, pp. 227-249, p. 249.

<sup>710</sup> *UK Gov*, « Departments, Agencies and Public Bodies », date non indiquée [en ligne], <https://www.gov.uk/government/organisations> [consulté en septembre 2017].

<sup>711</sup> *The Defence and Security Media Advisory Committee*, « The DSMA-Notice System: How the System Works », dernière mise à jour le 11 août 2015 [en ligne], [http://www.dsma.uk/the\\_system/index.htm#composition](http://www.dsma.uk/the_system/index.htm#composition) [consulté en février 2017].

<sup>712</sup> *Ibid.*

sensibles appartenant au Royaume-Uni et à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ; personnels occupant des postes sensibles et leurs familles<sup>713</sup>.

Le statut de ce comité n'est pas exempt de critiques en raison des questions de responsabilité du gouvernement et de liberté des autorités administratives indépendantes dans un contexte de difficultés de financement<sup>714</sup>. Le maintien d'un site Internet dédié à ce comité<sup>715</sup> distinct de celui du gouvernement, depuis 2000<sup>716</sup>, peut être considéré comme le reflet d'une volonté d'affirmer son ouverture au public et son indépendance. Cependant, le financement des salaires et autres coûts de fonctionnement provient du Ministère de la défense sans pour autant que le budget soit spécifique<sup>717</sup>. Par ailleurs, la présidence du comité a toujours été assurée par le Ministère de la défense : traditionnellement par le sous-secrétaire d'État permanent au Ministère de la défense, puis par le directeur général de la politique de sécurité au Ministère de la défense depuis 2015<sup>718</sup>.

Au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, le recours du Ministère de la défense britannique à ce type d'accord tacite se trouve fortement critiqué lorsqu'il s'avère qu'il a fait intervenir le comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel (*Defence Press and Broadcasting Advisory Committee*) auprès du magazine *Flight International*, en amont d'une publication concernant l'efficacité de la campagne aérienne de 1999 au Kosovo<sup>719</sup>. Malgré le fort intérêt

---

<sup>713</sup> *The Defence Advisory Notice System and the Defence Press and Broadcasting Advisory Committee, Report of the Review, op. cit.*, p. 5 ; *The Defence and Security Media Advisory Notice System*, « From D-Notices to DA-Notices », date non indiquée [en ligne], <http://www.dsma.uk/history/index.htm#fromtdoda> [consulté en février 2017].

<sup>714</sup> Voir par exemple : *House of Commons Public Administration Select Committee, Smaller Government: Shrinking the Quango State*, HC537, Londres : The Stationery Office Ltd., le 20 décembre 2010 [en ligne] <https://publications.parliament.uk/pa/cm201011/cmselect/cmpubadm/537/537.pdf> [consulté en septembre 2017] ; *House of Commons Public Administration Select Committee, Who's Accountable? Relationships Between Government and Arm-Length Bodies*, HC1137, Londres : The Stationery Office Ltd., le 10 novembre 2014 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm201415/cmselect/cmpubadm/110/110.pdf> [consulté en septembre 2017].

<sup>715</sup> WILKINSON, Nicholas, *op. cit.*, p. 484.

<sup>716</sup> *UK Gov*, « Defence and Security Media Advisory Committee has a Separate Website », date non indiquée [en ligne], <https://www.gov.uk/government/organisations/defence-and-security-media-advisory-committee> [consulté en septembre 2017].

<sup>717</sup> *The Defence Advisory Notice System and the Defence Press and Broadcasting Advisory Committee, Report of the Review, op. cit.*, p. 14.

<sup>718</sup> *The Defence and Security Media Advisory Committee*, « Frequently Asked Questions », date non indiquée [en ligne] <http://www.dsma.uk/faqs/index.htm> [consulté en septembre 2017].

<sup>719</sup> Voir par exemple : *BBC*, « Bombs Missed Kosovo Targets », le 14 août 2000 [en ligne] [http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk\\_news/879560.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/879560.stm) [consulté en novembre 2017] ; SENGUPTA, Kim, « Ministers 'Tried to Cover Up Report on Kosovo Bombs' », in *The Independent*, le 15 août 2000 [en ligne], <http://www.independent.co.uk/news/world/europe/ministers-tried-to-cover-up-report-on-kosovo-bombs-711500.html> [consulté en novembre 2017] ; SMITH, Michael, « Six out of Ten RAF Bombs Missed Target in Kosovo », in *The Telegraph*, le 15 août 2000 [en ligne], <http://www.telegraph.co.uk/news/uknews/1352848/Six-out-of-10-RAF-bombs-missed-target-in-Kosovo.html> [consulté en novembre 2017] ; *The Guardian*, « Most Kosovo Bombs "Off-Target" », le 14 août 2000 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2000/aug/14/balkans2> [consulté en novembre 2017].

public lié aux révélations des pertes civiles provoquées par les bombardements, le Ministère tente d'empêcher la publication de cette information.

### 3.1.2. Le cas du bombardement du Kosovo de 1999 et la défense de l'intérêt public

Lors de la guerre du Kosovo de février 1998 à juin 1999, le Royaume-Uni participe au bombardement de cibles du 24 mars au 10 juin, dans le cadre de l'Opération force alliée (*Operation Allied Force*)<sup>720</sup>. Cette opération est menée, dans son ensemble, par l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (l'OTAN) à l'encontre des forces de la République fédérale de Yougoslavie<sup>721</sup>. Le Royaume-Uni est le deuxième plus grand contributeur en appareils aériens militaires, après la France, parmi les alliés européens<sup>722</sup>. La situation est complexe, car les rapports des Albanais du Kosovo avec les Serbes et les Monténégrins sont marqués par des violences, des atrocités et des expulsions au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que la montée de mouvements nationalistes albanais et serbe pendant les années 1970 et 1980<sup>723</sup>. Le retrait de l'autonomie du Kosovo et du Vojvodine en 1989, sous la République fédérale de Yougoslavie, contribue à nourrir l'indépendantisme ailleurs dans la Fédération, aboutissant à la dislocation de la Yougoslavie<sup>724</sup>.

À l'issue de la guerre du Kosovo, les États membres de l'OTAN se trouvent fortement critiqués pour leur incapacité à prévenir les hostilités<sup>725</sup>. D'une part, les négociations de 1995 visant à mettre fin à la guerre de Bosnie-Herzégovine n'avaient pas inclus la question du statut du Kosovo<sup>726</sup>. D'autre part, les États membres de la communauté économique européenne (CEE) avaient reconnu la Yougoslavie, en avril 1996, sans prendre en compte la problématique relative à l'autonomie des Albanais du Kosovo, pourtant prévue par la Déclaration portant sur

---

<sup>720</sup> *The Independent International Commission on Kosovo, The Kosovo Report*, Oxford : Oxford University Press, 1<sup>re</sup> édition, 2000, p. 92.

<sup>721</sup> *Ibid.*

<sup>722</sup> PETERS, John, JOHNSON, Stuart, BENSANEL, Nora, LISTON, Timothy et WILLIAMS, Traci, *European Contributions to Operation Allied Force: Implications for Transatlantic Cooperation*, Santa Monica : RAND, 1<sup>re</sup> édition, 1999 [en ligne], <http://www.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a399308.pdf> [consulté en septembre 2017], pp. 22-23.

<sup>723</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>724</sup> *Ibid.*, pp. I, 50.

<sup>725</sup> GEROW, Ashley, « Humanitarian Intervention: Preventing or Prolonging Human Rights Violations », thèse de spécialisation en études de gouvernance et de justice, sous la direction du Professeur LUST, Aleksander, Université d'Appalachian State, 2017 [en ligne], [https://libres.uncg.edu/ir/asu/f/GEROW\\_ASHLEY\\_2017THESIS.pdf](https://libres.uncg.edu/ir/asu/f/GEROW_ASHLEY_2017THESIS.pdf) [consulté en décembre 2017], pp. 19-30 ; *The Independent International Commission on Kosovo, op. cit.*, pp. 85-90 ; VOON, Tania, « Pointing the Finger: Civilian Casualties of NATO Bombing in the Kosovo Conflict », in *American University International Law Review*, vol. 16, n° 4, 2001 [en ligne] <http://digitalcommons.wcl.american.edu/auilr/vol16/iss4/4/> [consulté en décembre 2017], pp. 1083-1113.

<sup>726</sup> *Ibid.*

la Yougoslavie adoptée par la CEE le 16 décembre 1991<sup>727</sup>. Les reproches portent aussi sur le taux élevé de victimes civiles, le nettoyage ethnique des Albanais du Kosovo, et l'instabilité persistante de la région<sup>728</sup>. L'opération force alliée de l'OTAN est considérée comme contraire au droit international dans la mesure où le Conseil de sécurité des Nations unies n'adopte pas de résolution en faveur du recours à la force<sup>729</sup>. Au Royaume-Uni, l'efficacité et les conséquences du bombardement du Kosovo font l'objet de débats, comme en témoigne une étude de la commission parlementaire sur les affaires étrangères<sup>730</sup>. Les résultats de cette étude sont publiés dès mai 2000, et portent sur les rapports entre causalité et responsabilité<sup>731</sup>.

Compte tenu de l'illégalité de l'Opération force alliée, le gouvernement du Royaume-Uni cherche à justifier son intervention par la nécessité d'éviter une catastrophe humanitaire, d'où la focalisation des débats sur une question de légitimité morale<sup>732</sup>. C'est ainsi que, lors d'une déclaration faite à Berlin au début de la campagne aérienne, le 24 mars 1999, Tony Blair, alors Premier ministre, constate :

*Nous agissons pour une raison très simple ; endommager suffisamment les forces serbes afin d'empêcher Milosevic de continuer à perpétuer son ignoble oppression à l'encontre de civils Albanais du Kosovo innocents [...] Le Kosovo est aux portes de l'Europe. Comme l'ont montré les crises des Balkans passées, les conséquences se font ressentir*

<sup>727</sup> United Nations Security Council, *Economic Policy Committee Declaration on Yugoslavia / Declaration on the 'Guidelines on the Recognition of New States in Eastern Europe and in the Soviet Union'*, S/23293, annexes 1 et 2, le 16 décembre 1991 [en ligne], [https://digitallibrary.un.org/record/135135/files/S\\_23293-EN.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/135135/files/S_23293-EN.pdf) [consulté en décembre 2017], pp. 2-5 ; *House of Commons Foreign Affairs Select Committee, Foreign Affairs – Fourth Report*, HC28, Londres : The Stationery Office Limited, le 23 mai 2000 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm199900/cmselect/cmfaaff/28/2802.htm> [consulté en décembre 2017], para. 32.

<sup>728</sup> GEROW, Ashley, *op. cit.*, pp. 19-30 ; *The Independent International Commission on Kosovo*, *op. cit.*, pp. 88-90 ; VOON, Tania, *op. cit.*, pp. 1083-1113.

<sup>729</sup> BONO, Giovanna, « NATO's War Over Kosovo: The Debates, Dynamics and Consequences », in DAVIS, Michael, DIETRICH, Wolfgang, SCHOLDAN, Bettina et SEPP, Dieter (eds.), *International Intervention in the Post-Cold War World: Moral Responsibility and Power Politics*, Routledge : Londres et New York, 1<sup>re</sup> édition, 2003, pp. 222-240 ; FRANCINI, Daniel et TZANAKOPOULOS, Antonios, « The Kosovo Crisis – 1999 », in CORTEN, Olivier et RUYSS, Tom (eds.), *International Law and the Use of Force: A Case-Based Approach*, Oxford: Oxford University Press, 1<sup>re</sup> édition, 2018, pp. 594-624, p. 594 ; ROBERTS, Anthea, « Legality vs Legitimacy: Can Uses of Force Be Illegal but Justified? », in ALTSON, Philip et MACDONALD, Euan (eds.), *Human Rights, Intervention, and the Use of Force*, Oxford : Oxford University Press, 1<sup>re</sup> édition, 2008, pp. 179-213, p. 181.

<sup>730</sup> *House of Commons Foreign Affairs Select Committee, Foreign Affairs – Fourth Report*, HC28, *op. cit.*, para. 32.

<sup>731</sup> *Ibid.*

<sup>732</sup> BONO, Giovanna, *op. cit.* pp. 222-240 ; BOWERS, Paul, OAKES, Mark et YOUNGS, Tim, *Kosovo: NATO and Military Action*, HC RP 99/34, Londres : House of Commons Library, le 24 mars 1999 [en ligne], <http://researchbriefings.parliament.uk/ResearchBriefing/Summary/RP99-34> [consulté en décembre 2017], pp. 26-35 ; FRANCINI, Daniel et TZANAKOPOULOS, Antonios, *op. cit.* pp. 594-624 ; *House of Commons Defence Select Committee, The Strategic Defence and Security Review and the National Security Strategy: Sixth Report of Session 2010-12*, le 3 août 2011, Londres : The Stationery Office Limited [en ligne], [www.publications.parliament.uk/pa/cm201012/cmselect/cmdfence/761/761vw.pdf](http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201012/cmselect/cmdfence/761/761vw.pdf) [consulté en janvier 2018], vol. II, pp. 27-28, para. 10-14 ; ROBERTS, Anthea, *op. cit.*, p. 181.

*bien au-delà des limites de la région. Comme je l'ai dit hier, il y a plus d'un million de réfugiés en provenance de l'ancienne Yougoslavie dans les pays de l'Union européenne.*<sup>733</sup>

La responsabilité est donc fermement imputée à Slobodan Milosevic, alors Président de la République fédérale de Yougoslavie, par le biais d'un vocabulaire empruntant au champ lexical de la cruauté, la dictature, voire la tyrannie. Il s'agit pour Blair de souligner la nécessité d'une action collective de la part des membres de l'OTAN. D'une part, il insiste sur la catastrophe humanitaire en cours afin de légitimer l'intervention physique de l'OTAN d'un point de vue moral. D'autre part, il emprunte la métaphore du pas de porte, assimilant le Kosovo au voisinage immédiat de l'Europe, pour laisser imaginer les conséquences qui pourraient éventuellement découler de l'inaction : en faisant état des vagues passées d'immigration de réfugiés vers les États membres de l'Union européenne, il semble suggérer qu'un tel phénomène pourrait se reproduire.

À l'issue de la guerre, la commission internationale indépendante sur le Kosovo conclut que face aux discours de légitimation et aux affirmations exagérées, les journalistes ont cherché globalement à ne pas succomber à la propagande en faveur de l'Opération force alliée, ni à celle provenant du gouvernement de l'ancienne Yougoslavie<sup>734</sup>. Cependant, l'angle de présentation des hostilités par les médias est remis en cause par la suite, comme en témoigne une étude de Philip Hammond, universitaire spécialiste des médias<sup>735</sup>. D'après ce dernier, les journalistes auraient contribué à développer un cadre de présentation relevant de l'impératif moral, dans la continuité de celui adopté lors des reportages précédents portant sur la Yougoslavie pendant les années 1990<sup>736</sup>. Les trois grands axes se situeraient ainsi autour de la Guerre froide, de la haine inter-ethnique, de la tragédie de l'Holocauste<sup>737</sup>. Pour Christian Vukasovich, universitaire spécialisé en études de communication, il s'agit même d'une « militarisation » (*weaponisation*)

---

<sup>733</sup> « We are taking this action for one very simple reason; to damage the Serb forces sufficiently to prevent Milosevic from continuing to perpetuate his vile oppression against innocent Kosovar Albanian civilians [...] Kosovo is right on Europe's doorstep. As previous Balkan crises have shown, the effects are felt far and wide. As I said yesterday, there are more than one million refugees from former Yugoslavia in EU countries. » : BLAIR, Tony [transcription], « Blair's Statement: The Fight for Peace », in *BBC*, le 25 mars 1999 [en ligne], [http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk\\_news/303648.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/303648.stm) [consulté en septembre 2017] ; *Reuters*, « Text of British Prime Minister Tony Blair's Statement on Kosovo Bombing », in *The New York Times*, le 24 mars 1999 [en ligne], <https://partners.nytimes.com/library/world/europe/032499blair-nato-text.html> [consulté en septembre 2017].

<sup>734</sup> *The Independent International Commission on Kosovo*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>735</sup> HAMMOND, Philip, « 'Good Versus Evil' After the Cold War: Kosovo and the Moralisation of War Reporting », in *Javnost - The Public: Journal of the European Institute for Communication and Culture*, vol. 7, n° 3, 2000 [en ligne], [https://www.researchgate.net/publication/285559678\\_Good\\_Versus\\_Evil\\_After\\_the\\_Cold\\_War\\_Kosovo\\_and\\_the\\_Moralisation\\_of\\_War\\_Reporting](https://www.researchgate.net/publication/285559678_Good_Versus_Evil_After_the_Cold_War_Kosovo_and_the_Moralisation_of_War_Reporting) [consulté en novembre 2017] pp. 19-38.

<sup>736</sup> *Ibid.*

<sup>737</sup> *Ibid.*

des médias dans la mesure où les cadres, sources et narrations de l'intervention de l'OTAN au Kosovo correspondent aux intérêts de cette organisation<sup>738</sup>.

En tout état de cause, face aux questions d'instrumentalisation et à la difficulté d'accéder à des informations authentiques au sujet du bombardement du Kosovo, la presse affiche une forte réaction lorsqu'il s'avère que le comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel (*Defence Press and Broadcasting Advisory Committee*) est intervenu auprès du magazine hebdomadaire spécialisé dans l'aviation, *Flight International*<sup>739</sup>. Le document officiel classé confidentiel servant de base à la publication en question remet en cause les affirmations précédentes du Ministère de la défense britannique<sup>740</sup>. En effet, le 10 février 2000, lors d'une conférence de presse, ce Ministère présente un bilan du bombardement du Kosovo selon lequel la campagne aérienne serait la mieux réussie de l'histoire de la force aérienne royale britannique<sup>741</sup>. Cette déclaration va à l'encontre des rapports des organisations non-gouvernementales de défense des droits de l'homme, qui donnaient déjà à voir une autre image d'ensemble au sujet des pertes civiles<sup>742</sup>.

Cependant, la presse révèle, à partir du 14 août 2000, que Peter Starkey, alors directeur de la vigilance et de l'analyse du Ministère de la défense, avait exposé les statistiques authentiques devant les chefs militaires, et à l'abri de la presse, le lendemain de la conférence susmentionnée, dans le cadre d'une cellule de réflexion spécialisée en défense et sécurité (*Royal United Services Institute*)<sup>743</sup>. Cette révélation provient d'une enquête menée conjointement par l'émission de la *BBC Radio 4 Today* et *Flight International*<sup>744</sup>. Le rapport classé confidentiel avait été réalisé par l'Agence de contrôle et d'évaluation (*scrutiny and analysis branch*) du

---

<sup>738</sup> VUKASOVICH, Christian, « The Media is the Weapon: The Enduring Power of Balkan War (Mis)Coverage », thèse de doctorat en études des médias et de la communication, sous la direction du Professeur BOYD-BARRETT, Joseph, Université de Bowling Green State, 2012 [en ligne], [https://etd.ohiolink.edu/rws\\_etd/document/get/bgsu1339619438/inline](https://etd.ohiolink.edu/rws_etd/document/get/bgsu1339619438/inline) [consulté en novembre 2017].

<sup>739</sup> *BBC*, « Bombs Missed Kosovo Targets », *op. cit.* ; SENGUPTA, Kim, *op. cit.* ; SMITH, Michael, *op. cit.* ; *The Guardian*, « Most Kosovo Bombs “Off-Target” », *op. cit.*

<sup>740</sup> *Ibid.*

<sup>741</sup> *Ibid.*

<sup>742</sup> *Amnesty International*, « Kosovo: Amnesty International Concerns Relating to NATO Bombings », le 18 mai 1999 [en ligne], <https://www.amnesty.org/download/.../eur700691999en.pdf> [consulté en novembre 2017] ; *Human Rights Watch*, « New Figures on Civilian Deaths in Kosovo War », le 7 février 2000 [en ligne], <https://www.hrw.org/news/2000/02/07/new-figures-civilian-deaths-kosovo-war> [consulté en novembre 2017].

<sup>743</sup> NORTON-TAYLOR, Richard, « MoD Leak Reveals Kosovo Failure », in *The Guardian*, le 15 août 2000 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk/2000/aug/15/balkans> [consulté en novembre 2017].

<sup>744</sup> DONNELLY, Rachel, « Labour Accused of Cover-Up Over RAF Low Bombing Success Rate », in *The Irish Times*, le 15 août 2000 [en ligne] <https://www.irishtimes.com/news/labour-accused-of-cover-up-over-raf-low-bombing-success-rate-1.1259210> [consulté en novembre 2017] ; *The Guardian*, « Most Kosovo Bombs “Off-Target” », *op. cit.*

Ministère de la défense<sup>745</sup>. Il conclut en particulier que seulement quarante pour cent des bombes lâchées par la force royale aérienne (*Royal Air Force*) lors du bombardement du Kosovo avaient certainement atteint leur cible<sup>746</sup>. Avant de procéder à la publication de l'article faisant état du taux d'échec correspondant, le 15 août 2000, *Flight International* contacte le Ministère de la défense à des fins de commentaire<sup>747</sup>. C'est dans ce contexte que le Ministère demande au comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel d'intervenir auprès du magazine<sup>748</sup>.

Si Carol Reed, alors rédactrice en chef de *Flight International*, appelle à la prudence quant à l'interprétation des chiffres ayant fait l'objet de fuites, en raison de la difficulté à déterminer le taux de réussite exact de la campagne aérienne<sup>749</sup>, elle défend le choix de la publication en faisant référence à l'intérêt public de l'information en question<sup>750</sup>. Toutefois, le titre de l'article ne laisse aucun doute quant à la remise en cause de l'efficacité du bombardement tel que rapporté par le Ministère de la défense : « Le bombardement du Kosovo n'atteint pas la cible, d'après un rapport du Ministère de la défense »<sup>751</sup>. Aucune référence n'y est faite à l'intervention du comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel, ni à l'imposition d'un Avis consultatif de la défense<sup>752</sup>. Pourtant, dès la veille de cette publication, une vague d'articles paraît dans la presse britannique, insistant sur le décalage entre les statistiques fournies précédemment aux journalistes, et le bilan réel du bombardement stratégique du Kosovo tel que révélé par la fuite du document officiel<sup>753</sup>.

Dans le cadre de ce soutien affiché envers la position de *Flight International*, l'intervention du comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel est présentée par la presse comme une tentative de censure en amont de la publication, contraire à l'intérêt public<sup>754</sup>. À titre d'exemple, *The Independent* se montre très critique envers le gouvernement quant à l'accès à l'information, comme en témoigne son choix d'intitulé : « Les ministres 'ont

---

<sup>745</sup> RIPLEY, Tim et PENNEY, Stewart, « Kosovo Bombing Misses the Target, Says MoD Report », in *Flight International*, du 15 au 21 août 2000 [en ligne], <https://www.flightglobal.com/pdfarchive/view/2000/2000-1%20-%200642.html?search=kosovo%20bombing> [consulté en décembre 2017].

<sup>746</sup> *Ibid.*

<sup>747</sup> BBC, « Bombs Missed Kosovo Targets », *op. cit.* ; SENGUPTA, Kim, *op. cit.* ; SMITH, Michael, *op. cit.* ; *The Guardian*, « Most Kosovo Bombs "Off-Target" », *op. cit.*

<sup>748</sup> *Ibid.*

<sup>749</sup> MARCUS, Jonathan, « RAF's Embarrassing Statistics », in BBC, le 14 août 2000 [en ligne], [http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk\\_news/879964.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/879964.stm) [consulté en novembre 2017].

<sup>750</sup> *The Guardian*, « Most Kosovo Bombs "Off-Target" », *op. cit.*

<sup>751</sup> RIPLEY, Tim et PENNEY, Stewart, *op. cit.*

<sup>752</sup> *Ibid.*

<sup>753</sup> Voir par exemple : BBC, « Bombs Missed Kosovo Targets », *op. cit.*; SENGUPTA, Kim, *op. cit.*; SMITH, Michael, *op. cit.* ; *The Guardian*, « Most Kosovo Bombs "Off-Target" », *op. cit.*

<sup>754</sup> *Ibid.*

tenté de dissimuler un rapport au sujet des bombes du Kosovo' »<sup>755</sup>. L'emploi de guillemets sans précision d'une source éventuelle empêche d'établir s'il s'agit d'une citation fiable. En tout état de cause, cette technique permet au journaliste de marquer une prise de distance avec l'accusation énoncée, ce qui pourrait s'expliquer par une volonté de limiter sa responsabilité éventuelle en cas de contestation par le gouvernement. Le corps de l'article poursuit dans la même veine en présentant les accusations d'opacité et de dissimulation gouvernementale de la réalité du bombardement du Kosovo, via l'utilisation de la voix passive : « Le gouvernement a été accusé hier [...] La querelle a été alimentée par la nouvelle selon laquelle [...] »<sup>756</sup>. Par ailleurs, cette absence de voix active semble amplifier la portée du différend au-delà des rapports entre le gouvernement et la presse.

Dans ce contexte d'accusations de dissimulation d'informations officielles authentiques en temps de guerre, le contre-amiral Nicholas Wilkinson, alors secrétaire du comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel, défend son intervention : « Loin d'émettre un Avis de la défense, tel que rapporté par certains, j'ai facilité la publication de l'article en entier »<sup>757</sup>. Il présente cette intervention sous l'optique de la médiation, plutôt que comme l'imposition d'une mesure de censure en amont de la publication. Cependant, les explications de John Spellar, alors Ministre des forces armées, semblent bien confirmer une demande de modification en amont de la publication : il estime que l'intervention du comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel constitue « une tentative, tout à fait justifiée, d'obtenir un rapport équilibré »<sup>758</sup>, voire mieux contextualisé<sup>759</sup>. Cette déclaration semble suggérer que la présentation médiatique du bombardement du Kosovo représente un enjeu majeur pour le Ministre, et que le comité sert à cette fin. Concernant la pertinence de l'intervention du comité au vu des cinq catégories d'Avis consultatifs de la défense en vigueur, Spellar évoque des questions de commandement et de contrôle pouvant servir à l'ennemi<sup>760</sup>. Cependant, il confirme qu'une étude du rapport classé confidentiel ayant fait l'objet d'une fuite, menée par le comité, conclut à l'absence de risque pour la sécurité nationale<sup>761</sup>. Il est ainsi possible d'en déduire que le décalage entre le bilan présenté à la presse le 10 février 2000, et

<sup>755</sup> « Ministers 'Tried to Cover Up Report on Kosovo Bombs' » : SENGUPTA, Kim, *op. cit.*

<sup>756</sup> « The Government was yesterday accused of [...] The dispute was fuelled by the news that [...] » : *Ibid.*

<sup>757</sup> « Far from issuing a D-Notice, as some people have put it, I facilitated the whole article being published » : WILKINSON, Nicholas, *in BBC*, « Bombs Missed Kosovo Targets », *op. cit.*

<sup>758</sup> « [...] an attempt, quite justified, to get a balanced report » : SENGUPTA, Kim, *op. cit.*

<sup>759</sup> *Ibid.* ; NORTON-TAYLOR, Richard, « MoD Leak Reveals Kosovo Failure », *op. cit.*

<sup>760</sup> ROBERTS, Simon, « Analysis », *in The UK Defence Forum*, le 7 janvier 2009 [en ligne], <http://www.defenceviewpoints.co.uk/articles-and-analysis/d-notices-uk-s-defence-self-censorship-system> [consulté en septembre 2017] ; SENGUPTA, Kim, *op. cit.*

<sup>761</sup> *BBC*, « Ministers Accused of Bombing Cover-Up », le 14 août 2000 [en ligne], [http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk\\_news/politics/880022.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/politics/880022.stm) [consulté en novembre 2017].

celui exposé aux chefs militaires à l'abri de la presse le lendemain, est le reflet de la volonté du Ministère de la défense de contrôler toute remise en cause publique de la réussite du bombardement du Kosovo.

Une étude de la commission parlementaire sur les affaires étrangères, publiée le 23 mai 2000, dresse un bilan de certaines pratiques qui auraient transgressé les conventions de guerre<sup>762</sup>. Il est surprenant qu'elle ne fasse pas état des conséquences du décalage entre l'information officielle fournie aux journalistes et la réalité du taux d'échec lors de la campagne aérienne<sup>763</sup>. Cependant, la commission parlementaire sur la défense reçoit, le 10 mai 2000, des témoignages de la part de journalistes ayant exercé auprès de la *BBC*, au sujet des rapports entre le gouvernement et les médias lors du bombardement aérien du Kosovo<sup>764</sup>. Lors des échanges, le journaliste Mark Urban prend comme exemple la focalisation des débats sur le taux de réussite du bombardement du Kosovo suite à la fuite du rapport classé confidentiel :

*Forcément, un climat de discussion mal informé concernant ces différents points conduit également à des points dont ils [le Ministère de la défense] seraient moins contents – ex. le fort accent mis sur les erreurs. Le spécialiste peut considérer une bombe qui rate sa cible comme une réalité de guerre. Pour une personne peu avertie, il s'agit d'une bourde qui s'explique facilement et, par conséquent, qui parvient à dominer l'ordre du jour de l'actualité pendant un jour ou deux.*<sup>765</sup>

De son point de vue, l'insuffisance des informations officielles du Ministère de la défense serait ainsi la cause involontaire de l'attention médiatique accentuée en cas d'erreurs avérées, et renforcerait une image d'incompétence ministérielle auprès des lecteurs peu avertis. Selon un autre journaliste, Jonathan Marcus, la nécessité de l'intervention du Royaume-Uni telle qu'avancée dans le discours rhétorique gouvernemental se centrerait sur l'existence d'une catastrophe humanitaire alors qu'il aurait fallu plutôt que le gouvernement adopte « [...] une approche bien plus honnête [devant les médias], énonçant les raisons pour lesquelles la guerre était menée, acceptant que des choses désagréables allaient se passer, que des gens allaient se

---

<sup>762</sup> *House of Commons Foreign Affairs Select Committee, Foreign Affairs – Fourth Report*, HC28, *op. cit.*, para. 149-156.

<sup>763</sup> *Ibid.*

<sup>764</sup> *House of Commons Defence Select Committee*, « Examination of Witnesses, *Defence – Minutes of Evidence* », le 10 mai 2000 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm199900/cmselect/cmdfence/347-vi/0051002.htm> [consulté janvier 2018], questions 745-759.

<sup>765</sup> « Inevitably, an uninformed climate of debate on those things also results in things that they [the Ministry of Defence] would be less happy with—e.g., the great emphasis given to mistakes. The specialist can regard the bomb going astray as a fact of war. To the person with little understanding, it is an easily understood cock up and therefore comes to dominate the news agenda for a day or two » : *Ibid.*, question 748.

faire tuer, que des bombes allaient effectivement rater leurs cibles »<sup>766</sup>. Marcus attire également l'attention sur les tentatives faites par le gouvernement pour maîtriser la hiérarchisation de l'agenda, et l'insuffisance de la stratégie gouvernementale vis-à-vis des médias<sup>767</sup>.

Au sujet de ces pressions visant un encadrement médiatique en faveur du gouvernement britannique lors de la guerre du Kosovo, Jon Simpson insiste sur le fait que le devoir des journalistes de communiquer la vérité reste inchangé en période de guerre<sup>768</sup>. Il prend l'exemple de la Seconde Guerre mondiale pour illustrer que ce n'est qu'en cas de lutte pour la survie de la patrie que les journalistes se doivent de présenter les événements tels que souhaité par le gouvernement, et d'accepter des limites à la publication sans pour autant renoncer à communiquer la vérité autant que possible<sup>769</sup>. Il emploie des termes tels que « bon sens » et « décence élémentaire » pour décrire la pratique d'un jugement journalistique au sujet de ce qui peut être publié en temps de guerre, et évite ainsi d'évoquer des termes tels que retenue ou autocensure<sup>770</sup>. Il estime que, lors de la guerre du Kosovo, de nombreuses personnes – dont certains ministres – se sont comportées comme s'il s'agissait d'une lutte pour la survie de la patrie britannique malgré l'absence de signes pouvant justifier une telle attitude auprès des médias<sup>771</sup>.

Dans un contexte plus large d'accusations d'une micro-gestion du bombardement du Kosovo par « les dirigeants civils et politiques de l'Alliance »<sup>772</sup>, et de l'illégalité de l'Opération force alliée<sup>773</sup>, le soutien affiché par la presse envers *Flight International* ne peut que constituer une source d'embarras pour le gouvernement. La problématique de l'insuffisance de l'information officielle en temps de guerre est ainsi soulignée. Cette réaction de la presse traditionnelle constitue une véritable stratégie de contournement face aux pressions liées à l'intervention du comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel, et la possible émission d'un Avis consultatif de la défense.

---

<sup>766</sup> « [...] a much more honest approach [before the media], setting out why the war was being fought, accepting that unpleasant things were going to happen, people were going to get killed, bombs were indeed going to go astray » : *Ibid.*

<sup>767</sup> *Ibid.*, question 751.

<sup>768</sup> *Ibid.*

<sup>769</sup> *Ibid.*

<sup>770</sup> « [...] common sense [...] common decency » : *Ibid.*

<sup>771</sup> *Ibid.*

<sup>772</sup> « [...] the Alliance's civilian and political bosses » : *House of Commons Defence Select Committee, Fourteenth Report, HC347, le 23 octobre 2000 [en ligne] <https://publications.parliament.uk/pa/cm199900/cmselect/cmdfence/347/34711.htm> [consulté en janvier 2018], vol. I, para. 95.*

<sup>773</sup> BONO, Giovanna, *op. cit.*, pp. 222-40 ; FRANCINI, Daniel et TZANAKOPOULOS, Antonios, *op. cit.*, p. 594 ; ROBERTS, Anthea, *op. cit.*, p. 181.

Dans la mesure où *Flight International* fait l'objet d'une intervention du comité après avoir contacté le Ministère de la défense à des fins de commentaire en amont de la publication, il est aisé de comprendre la réticence de la presse traditionnelle à demander tout commentaire officiel dans de telles circonstances. C'est le cas du *Guardian*, suite à la fuite de plus d'un quart de million de renseignements diplomatiques confidentiels (*Diplomatic Cables Leaks*) à partir du 28 novembre 2010<sup>774</sup>. En effet, la liberté de la presse de publier sans notification préalable aux concernées sera confirmée par la Cour européenne des droits de l'homme en 2011 dans l'affaire *Mosley c le Royaume-Uni (Mosley v the United Kingdom)*<sup>775</sup>.

### 3.2. Les stratégies de contournement et l'inefficacité du système de l'accord tacite à l'ère numérique

Il convient, dans un premier temps, de voir comment *Wikileaks* bouleverse le paysage médiatique, et redéfinit la pratique du journalisme dans le cadre de partenariats transnationaux avec plusieurs journaux réputés, à l'occasion de la fuite de renseignements diplomatiques en 2010. Il s'agit pour la presse traditionnelle d'avoir un accès sans précédent à des documents en rapport avec la réalité des guerres et des relations diplomatiques, en l'absence d'informations officielles gouvernementales fiables. Cependant, suite à l'émission d'un Avis consultatif de la défense adressé à l'attention de l'ensemble des rédacteurs en chef britanniques, la question d'un effet paralysant sur la presse se pose : parmi les collaborateurs de *Wikileaks*, un seul a son siège au Royaume-Uni, le *Guardian*.

Dans un second temps, il est nécessaire d'analyser les pressions – gouvernementales, notamment – exercées sur le *Guardian*, suite à la participation de ce journal aux révélations relatives à l'existence de programmes de surveillance de masse en 2013. En effet, le comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel adresse un Avis consultatif de la défense auprès de l'ensemble des rédacteurs en chef britanniques dès le lendemain des premières publications relatives à ces programmes. En particulier, la question se pose quant à une bataille idéologique résultant d'un clivage politique entre la gauche et la droite au sein des

---

<sup>774</sup> HARRISON, Sarah, « Indexing the Empire », in *The Wikileaks Files: The World According to US Empire*, Londres et New York : Verson, 1<sup>re</sup> édition, 2015, p. 145 ; LEIGH, David, « US Embassy Cables Leak Sparks Global Diplomatic Crisis », in *The Guardian*, le 28 novembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2010/nov/28/us-embassy-cable-leak-diplomacy-crisis> [consulté en septembre 2014] ; *Wikileaks*, « Public Library of US Diplomacy », date non indiquée [en ligne], [https://wikileaks.org/plusd/?qproject\[\]=cg&q=](https://wikileaks.org/plusd/?qproject[]=cg&q=) [consulté en septembre 2014].

<sup>775</sup> *Mosley v the United Kingdom [2011] 53 ECHR*, n°48009/08, le 10 mai 2011 [en ligne], <http://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-104712> [consulté en septembre 2014].

organes de la presse, dans le contexte de la défense de l'intérêt public face aux arguments relatifs à la sécurité nationale.

### 3.2.1. La collaboration expérimentale de la presse traditionnelle avec *Wikileaks* : le cas de la fuite de renseignements diplomatiques de 2010

La viabilité du système d'Avis consultatifs de la défense se trouve de nouveau remise en cause dans le contexte de la fuite de plus d'un quart de million de renseignements diplomatiques confidentiels, et de leur publication par *Wikileaks*, à partir du 28 novembre 2010<sup>776</sup>. S'agissant d'échanges avec le Ministère des affaires étrangères des États-Unis (*United States Department of State*), ces câbles ont trait au fonctionnement interne des ambassades et consulats des États-Unis ainsi qu'à leurs opérations dans les pays d'accueil<sup>777</sup>. La plupart des câbles remonte à la période 2003-2010, et chacun d'entre eux est composé en moyenne de mille trente-neuf mots<sup>778</sup>. Il s'agit de la plus importante divulgation de documents classés de l'histoire jusque-alors<sup>779</sup>. Le nombre de documents rendus publics par *Wikileaks* a continué à croître avec notamment le rajout, le 28 novembre 2016, de plus d'un demi-million de documents sur sa base de données appelée bibliothèque publique de la diplomatie des États-Unis (*Public Library of US Diplomacy*)<sup>780</sup>.

En tant que plateforme médiatique transnationale à but non lucratif, ayant pour objet de publier des documents classés confidentiels en provenance de lanceurs d'alerte anonymes, *Wikileaks* bouleverse le paysage médiatique<sup>781</sup>. Il interroge sur ce que constitue le journalisme à l'ère numérique : d'une part, il ne répond pas aux contraintes légales et politiques connues par les organes de la presse traditionnelle ; d'autre part, il reste en dehors de tout cadre

---

<sup>776</sup> HARRISON, Sarah, *op. cit.*, p. 145 ; LEIGH, David, « US Embassy Cables Leak Sparks Global Diplomatic Crisis », *op. cit.* ; *Wikileaks*, « Public Library of US Diplomacy », *op. cit.*

<sup>777</sup> *Ibid.*

<sup>778</sup> *Ibid.*

<sup>779</sup> BALL, James et BECKETT, Charlie, *Wikileaks: News in the Networked Era*, Cambridge : Polity Press, 1<sup>re</sup> édition, 2012, p. 46 ; BECKETT, Charlie, « Wikileaks: Lessons for Press Policy and Regulation », in *Media Policy Project Blog*, London School of Economics, le 22 février 2012 [en ligne], <http://blogs.lse.ac.uk/mediapolicyproject/2012/02/22/charlie-beckett-is-director-of-polis-the-journalism-and-society-think-tank-in-the-department-of-media-and-communications-at-the-london-school-of-economics-and-political-science-he-is-the-author-of-wi/> [consulté en octobre 2014], sans pagination.

<sup>780</sup> ASSANGE, Julian, « Wikileaks Releases More than Half a Million US Diplomatic Cables from the Momentous Year of 1979 », in *Wikileaks*, le 28 novembre 2016 [en ligne], <https://wikileaks.org/plusd/pressrelease/> [consulté en décembre 2016].

<sup>781</sup> BECKETT, Charlie, *op. cit.* ; FENSTER, Mark, « Disclosure's Effects: Wikileaks and Transparency », in *Iowa Law Review*, vol. 97, 2012 [en ligne], <http://scholarship.law.ufl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1259&context=facultypub> [consulté en septembre 2014], pp. 753-807, p. 753.

institutionnel en rapport avec la sécurité nationale<sup>782</sup>. Dès 2006, Julian Assange est cité par *cryptome.org*, site d'archives documentaires, pour avoir décrit *Wikileaks* dont il est cofondateur comme « une organisation de protection des sources »<sup>783</sup>, qui établit une nouvelle norme en matière de « journalisme scientifique » en rendant toutes les données de recherche disponibles à des fins de vérification et de reproduction<sup>784</sup>. Lancé officiellement en 2007, *Wikileaks* puise ses origines dans le mouvement *Cypherpunk* des années 1990, qui prônait la mise à disposition gratuite de logiciels cryptographiques, au profit du plus grand nombre, afin de protéger la liberté d'expression et la vie privée de l'individu<sup>785</sup>. Comme sa dénomination l'indique, *Wikileaks* a été fondé sur le concept de *wiki*, c'est-à-dire sur le partage de connaissances, acquises grâce à l'exploitation d'outils de cryptage en vue de faciliter les échanges avec des sources anonymes<sup>786</sup>. Cependant, compte tenu de l'absence d'implication du grand public dans l'analyse des vastes quantités d'informations reçues, l'organisation a évolué vers un modèle de publication impliquant l'apport de modifications par des éditeurs agréés<sup>787</sup>.

En 2010, *Wikileaks* participe à trois divulgations d'ampleur concernant les activités militaires des États-Unis, et gagne ainsi en notoriété et en visibilité auprès des médias traditionnels : les journaux de la guerre afghane (*Afghan War Logs*) en juillet 2010 ; les journaux de la guerre irakienne en octobre 2010 (*Iraq War Logs*) ; la fuite des renseignements diplomatiques (*Diplomatic Cable Leaks*) en novembre 2010<sup>788</sup>. La publication par *Wikileaks*,

---

<sup>782</sup> *Ibid.*

<sup>783</sup> « a source-protection organization and a publishing-protection organization » : BALL, James et BECKETT, Charlie, *op. cit.*, p. 16. Le lien cité par ces deux auteurs n'existe plus : <http://cryptome.org/WikiLeaks/WikiLeaks-leak.htm> [tentative de consultation effectuée en octobre 2014].

<sup>784</sup> « scientific journalism » : KHATCHADOURIAN, Raffi, « No Secrets: Julian Assange's Mission for Total Transparency », in *The New Yorker*, le 07 juin 2010 [en ligne], <http://www.newyorker.com/magazine/2010/06/07/no-secrets> [consulté en janvier 2015].

<sup>785</sup> ASSANGE, Julian, APPELBAUM, Jacob, MÜLLER-MAGUHN, Andy, ZIMMERMAN, Jérémie, *Cypherpunks: Freedom and the Future of the Internet*, Londres et New York : OR Books, 1<sup>re</sup> édition, 2012, pp. 88-92 ; *Wikileaks*, « About », le 5 juillet 2011 [en ligne], <http://www.wikileaks.org/About.html> [consulté en octobre 2014], section 1.3.

<sup>786</sup> *Wikileaks*, « Wikileaks : About », le 16 février 2008, page archivée par *Internet Archive Wayback Machine* [en ligne],

[http://web.archive.org/web/20080216000537/http://www.wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About#Wikileaks\\_has\\_1.2\\_million\\_documents.3F](http://web.archive.org/web/20080216000537/http://www.wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About#Wikileaks_has_1.2_million_documents.3F) [consulté en octobre 2014].

<sup>787</sup> HUOR, Jesper et LINDQUIST, Bosse (réalisateurs), *Wikirebels: The Documentary*, SVT [DVD], 2010, 58 minutes ; KARHULA, Päivikki, « What is the Effect of Wikileaks for Freedom of Information », in *The International Federation of Library Associations and Institutions*, le 19 janvier 2011, dernière mise à jour le 5 octobre 2012 [en ligne], <https://www.ifla.org/publications/what-is-the-effect-of-wikileaks-for-freedom-of-information> [consulté en septembre 2014].

<sup>788</sup> *Der Spiegel*, « The Wikileaks Iraq War Logs: Greatest Data Leak in US Military History », le 22 octobre 2010 [en ligne], <http://www.spiegel.de/international/world/the-wikileaks-iraq-war-logs-greatest-data-leak-in-us-military-history-a-724845.html> [consulté en octobre 2014] ; ROBERTS, Alasdair, « The Wikileaks Illusion », in *The Wilson Quarterly*, vol. 35, n° 3, 2011 [en ligne], [https://www.jstor.org/stable/41484307?seq=1#metadata\\_info\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/41484307?seq=1#metadata_info_tab_contents) [consulté en décembre 2018], pp. 16-21, p. 16 ; *The Bureau of Investigative Journalism*, « The Iraq War Logs: Nearly 400,000 Files Document the War on a Daily Basis », le 22 octobre 2010, article archivé par *Internet Archive Wayback Machine* [en ligne],

le 18 février de la même année, d'un premier renseignement diplomatique appelé « Reykjavik 13 »<sup>789</sup>, avait déjà montré l'impact très marqué que pouvait avoir une telle fuite. Emanant de l'ambassade des États-Unis en Islande, cette communication du 13 janvier portait sur le scandale diplomatique dit « Icesave »<sup>790</sup>. Elle faisait suite à la faillite en 2008 de l'une des plus grandes banques commerciales islandaises, *Landsbanki*<sup>791</sup>. Cette fuite contenait des informations au sujet d'une rencontre entre Sam Watson, diplomate américain, Ian Whitting, alors ambassadeur britannique en Islande, et plusieurs membres du gouvernement islandais<sup>792</sup>. La révélation de cette communication a constitué une source d'embarras pour le gouvernement britannique, dans la mesure où il était avéré que ce dernier aurait souhaité empêcher un référendum islandais au sujet de la convention de prêt dite « Icesave »<sup>793</sup>.

*Wikileaks* poursuit ses activités et publie, le 5 avril 2010, un enregistrement vidéo, classé secret par l'armée américaine, d'un incident survenu lors d'un raid aérien à Bagdad le 12 juillet 2007<sup>794</sup>. Intitulé « Meurtre collatéral » (*Collateral Murder*), il s'agit de frappes aériennes américaines, filmées depuis un hélicoptère de combat, et provoquant la mort d'au moins dix-huit personnes dont deux employés de l'agence de presse mondiale *Reuters*<sup>795</sup>. L'impact de cette divulgation peut être apprécié, non seulement en rapport avec l'atrocité en soi que constitue ces pertes civiles, mais aussi du point de vue de l'acte de dissidence que le partage de

---

<https://web.archive.org/web/20101029220523/http://thebureauinvestigates.com/2010/10/22/the-iraq-war-logs/> [consulté en octobre 2014] ; *The Guardian*, « Afghanistan War Logs: How The Guardian Got the Story », le 25 juillet 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2010/jul/25/afghanistan-war-logs-explained-video> [consulté en octobre 2014] ; WAHL-JORGENSEN, Karin, « Is Wikileaks Challenging the Paradigm of Journalism? Boundary Work and Beyond », in *International Journal of Communication*, vol. 8, 2014 [en ligne], <https://ijoc.org/index.php/ijoc/article/viewFile/2771/1244> [consulté en janvier 2015], pp. 2581-2592, p. 2582.

<sup>789</sup> *Wikileaks*, « Looking for Alternatives to an Ice Save Referendum: 10REYKJAVIK13\_a », le 13 janvier 2010 [en ligne], [https://wikileaks.org/plusd/cables/10REYKJAVIK13\\_a.html](https://wikileaks.org/plusd/cables/10REYKJAVIK13_a.html) [consulté en octobre 2014].

<sup>790</sup> *Ibid.* ; IOSIFIDIS, Petros et WHEELER, Mark, *Public Spheres and Mediated Social Networks in the Western Context and Beyond*, Londres : Palgrave Macmillan, 1<sup>re</sup> édition, 2016, p. 137 ; THOMPSON-JONES, Mary, *To the Secretary: Leaked Embassy Cables and America's Foreign Policy Disconnect*, Londres et New York : W.W. Norton & Company, 1<sup>re</sup> édition, 2016, pp. 102-111 ; VALLANCE, Chris, « US Government Lifts Lid on Alleged Leak to Wikileaks », in *BBC*, le 14 juillet 2010 [en ligne], <http://www.bbc.com/news/10596057> [consulté en août 2014].

<sup>791</sup> *Ibid.*

<sup>792</sup> VALLANCE, Chris, *op. cit.* ; *Wikileaks*, « Looking for Alternatives to an Ice Save Referendum: 10REYKJAVIK13\_a », *op. cit.*

<sup>793</sup> *Wikileaks*, « Looking for Alternatives to an Ice Save Referendum: 10REYKJAVIK13\_a », *op. cit.*

<sup>794</sup> *Ibid.*, p. 312 ; MCGREAL, Chris, « Wikileaks Reveals Video Showing US Air Crew Shooting Down Iraqi Civilians », in *The Guardian*, le 5 avril 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2010/apr/05/wikileaks-us-army-iraq-attack> [consulté en septembre 2014] ; *Reuters*, « Leaked U.S. Video Shows Deaths of Reuters' Iraqi Staffers », le 6 avril 2010 [en ligne], <https://www.reuters.com/article/us-iraq-usa-journalists/leaked-u-s-video-shows-deaths-of-reuters-iraqi-staffers-idUSTRE6344FW20100406> [consulté en septembre 2014] ; *Wikileaks* [enregistrement audiovisuel], « Collateral Murder », le 5 avril 2010 [en ligne], [https://wikileaks.org/wiki/Collateral\\_Murder\\_5\\_Apr\\_2010](https://wikileaks.org/wiki/Collateral_Murder_5_Apr_2010) [consulté en septembre 2014].

<sup>795</sup> *Ibid.*

l'extrait représente et du rôle des médias dans la communication des informations<sup>796</sup>. À titre d'exemple, Bill Keller, alors rédacteur en chef auprès du *New York Times*, émet des critiques concernant les choix de découpage de la vidéo par *Wikileaks*<sup>797</sup>. Il accuse l'organisation non-gouvernementale d'avoir voulu minimiser la présentation du danger potentiel pour les combattants américains<sup>798</sup>. En tout état de cause, les activités de *Wikileaks* incitent au débat dans les milieux universitaires et journalistiques, concernant les paradigmes de la couverture de presse et le rôle du journalisme professionnel<sup>799</sup>.

S'en suivent les deux fuites de grande ampleur de juillet et octobre 2010 – les journaux des guerres afghane et irakienne<sup>800</sup>. Elles sont marquées par une collaboration expérimentale entre *Wikileaks* et plusieurs journaux traditionnels réputés dont notamment *Der Spiegel*, *The Guardian*, *The New York Times*<sup>801</sup>. C'est dans la continuité de ces partenariats que *Wikileaks* travaille sur la base des renseignements diplomatiques aux côtés de *Der Spiegel*, *El País*, *Le Monde*, *The Guardian*, et *The New York Times*<sup>802</sup>. Il profite ainsi de l'expertise d'un réseau de journalistes professionnels pour vérifier et classer la très grande quantité des données recueillies<sup>803</sup>. Même si ces collaborations ne se réalisent pas sans difficulté, compte tenu de la diversité des objectifs des partenaires provenant de pays différents, c'est l'occasion pour les organes de la presse traditionnelle d'avoir un accès sans précédent à des documents en rapport avec la réalité des guerres et des relations diplomatiques, en l'absence d'informations officielles gouvernementales fiables<sup>804</sup>. Les journaux collaborant à ce projet s'accordent à lancer simultanément la publication d'articles relatifs aux renseignements diplomatiques, en parallèle à la diffusion des communications sur le site Internet de *Wikileaks*<sup>805</sup>. Cependant, le partage des renseignements diplomatiques sur la plateforme des lanceurs d'alerte provoque une forte

---

<sup>796</sup> CHRISTENSEN, Christian, « Wikileaks and the Afterlife of Collateral Murder », in *International Journal of Communication*, vol. 8, 2014 [en ligne], <http://ijoc.org/index.php/ijoc/article/view/3209/1243> [consulté en décembre 2014], pp. 2593-2602.

<sup>797</sup> *Ibid.*, pp. 2593-94 ; CARR, David, « Wikileaks Taps Power of the Press », in *The New York Times*, le 12 décembre 2010 [en ligne], <https://www.nytimes.com/2010/12/13/business/media/13carr.html> [consulté en octobre 2014].

<sup>798</sup> CHRISTENSEN, Christian, *op. cit.*, pp. 2593-2594.

<sup>799</sup> WAHL-JORGENSEN, Karin, *op. cit.*, pp. 2588-2589.

<sup>800</sup> *Der Spiegel*, *op. cit.* ; *The Bureau of Investigative Journalism*, *op. cit.* ; *The Guardian*, « Afghanistan War Logs: How The Guardian Got the Story », *op. cit.*

<sup>801</sup> *Ibid.*

<sup>802</sup> LYNCH, Lisa, « The Leak Heard Around the World? Cablegate in the Evolving Global Mediascape », in BREVINI, Benedetta, HINTZ, Arne et MCCURDY, Patrick (eds.), *Beyond Wikileaks*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 1<sup>re</sup> édition, 2013, pp. 56-77, p. 60.

<sup>803</sup> BALL, James et BECKETT, Charlie, *op. cit.*, pp. 59-61 ; ELLISON, Sarah, « The Man Who Spilled the Secrets », in *Vanity Fair*, le 6 janvier 2011 [en ligne], <http://www.vanityfair.com/politics/features/2011/02/the-guardian-201102> [consulté en octobre 2014].

<sup>804</sup> *Ibid.*

<sup>805</sup> LYNCH, Lisa, *op. cit.*, p. 60.

réaction à son encontre sous forme de pressions politiques et financières à l'échelle mondiale, au point de mettre en danger sa survie<sup>806</sup>. En effet, suite à un appel de Joe Lieberman, alors président du comité sénatorial de la sécurité intérieure des États-Unis, plusieurs organisations commerciales participent à un blocus de la plateforme, et certaines grandes entreprises de paiement refusent tout transfert des donations effectuées à son profit<sup>807</sup>. Le jour du lancement de la publication, *Wikileaks* essuie une attaque massive de piratage<sup>808</sup>. Cette situation l'amène à se servir d'abord des serveurs de l'entreprise de commerce électronique *Amazon*, jusqu'à ce que ce dernier cède aux pressions politiques, puis d'une adresse enregistrée en Suisse et hébergée en Suède<sup>809</sup>.

Dans la mesure où les publications de presse liées à la fuite des renseignements diplomatiques peuvent être catégorisées à destination de « lectorats européens et américains d'élite »<sup>810</sup>, il apparaît que *Wikileaks* cherche ensuite à étendre son réseau médiatique à l'échelle mondiale pour : d'une part, s'assurer d'un public élargi et, d'autre part, minimiser le risque de censure de la part d'un gouvernement particulier<sup>811</sup>. Cette tactique peut se comprendre dans le contexte de l'intervention du comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel, en amont de ces publications au Royaume-Uni : le 26 novembre 2010, Andrew Vallance, alors secrétaire du comité, émet un Avis consultatif de la défense sous forme de courriel à l'attention de l'ensemble des rédacteurs en chef britanniques<sup>812</sup>. La large portée de cet envoi semble

---

<sup>806</sup> ARTHUR, Charles et HALLIDAY, Josh, « Wikileaks Fights to Stay Online After US Company Withdraws Domain Name », in *The Guardian*, le 3 décembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/blog/2010/dec/03/wikileaks-knocked-off-net-dns-everydns?INTCMP=SRCH> [consulté en octobre 2014] ; BENKLER, Yochai, « A Free Irresponsible Press: Wikileaks and the Battle Over the Soul of the Networked Fourth Estate », in *Harvard Civil Rights – Civil Liberties Law Review*, vol. 46, n° 2, 2011 [en ligne], <http://harvardcrcl.org/wp-content/uploads/2009/06/Benkler.pdf> [consulté en octobre 2014], pp. 311-397, pp. 313-14 ; CANNON, Samuel, « Terrorizing Wikileaks: Why the Embargo Against Wikileaks will Fail », in *Journal on Telecommunications and High Technology Law*, vol. 11, n°1, 2013 [en ligne], <http://www.jthtl.org/articles.php?volume=11> [consulté en octobre 2014], pp. 305-324, p. 311, 315 ; KING, Peter [enregistrement audiovisuel], in *United States House of Representatives*, « Statement on WikiLeaks-Amazon.com Relationship », le 1<sup>er</sup> décembre 2010 [en ligne], [https://www.house.gov/apps/list/hearing/ny03\\_king/wikileaksamazon.html](https://www.house.gov/apps/list/hearing/ny03_king/wikileaksamazon.html) [consulté en octobre 2014] ; LEIGH, David et HARDING, Luke, *Wikileaks: Inside Julian Assange's War on Secrecy*, Londres : Guardian Books, 1<sup>re</sup> édition, 2011, pp. 203-06.

<sup>807</sup> *Ibid.*

<sup>808</sup> *Ibid.*

<sup>809</sup> *Ibid.*

<sup>810</sup> « elite European and American media audiences » : LYNCH, Lisa, *op. cit.*, p. 60.

<sup>811</sup> *Ibid.*, pp. 60-61 ; ELLISON, Sarah, *op. cit.*

<sup>812</sup> BUTSELAAR, Emily, « Wikileaks: UK Issues DA Notice as US Briefs Allies on Fresh Leak », in *Index on Censorship*, le 26 novembre 2010 [en ligne], <http://www.indexoncensorship.org/2010/11/us-uk-wikileaks-d-notice-leak/> [consulté en octobre 2014] ; GUNTER, Joel, « #Cablegate: Latest Wikileaks Release Plunges US Diplomats into Damage Limitation », in *Journalism*, le 29 novembre 2010 [en ligne], <https://www.journalism.co.uk/news/-cablegate-latest-wikileaks-release-plunges-us-diplomats-into-damage-limitation/s2/a541743/> [consulté en octobre 2014] ; VALLANCE, Andrew, *DA Notice Letter of Advice to All UK Editors – Further Wikileaks Disclosures* [courriel adressé aux rédacteurs en chef britanniques], le 26 novembre 2010, archivé par *Guido Fawkes*, [en ligne], <https://order-order.com/2010/11/26/that-wikileaks-d->

résulter de l'incapacité du gouvernement britannique à cerner la nature et l'étendue de la fuite des renseignements diplomatiques américains, ainsi que l'impossibilité d'empêcher l'accès et le partage de ces documents sur Internet et au-delà des frontières nationales. C'est ce qui ressort de la formulation du texte de l'Avis émis :

*Compte tenu du grand nombre de documents qui seraient impliqués, il est peu probable que des renseignements sensibles pour la sécurité nationale du Royaume-Uni [se trouvant] à l'intérieur de ces documents soient reconnus par un navigateur occasionnel. Cependant, des aspects relevant de la sécurité nationale pourraient être exposés à des risques si un organe majeur d'information médiatique du Royaume-Uni attirait clairement l'attention du public sur de tels renseignements par le biais de sa publication ou transmission audiovisuelle générale.*<sup>813</sup>

Vallance fait allusion ici au rôle joué par les organes des médias traditionnels dans le filtrage et la mise à l'agenda, ainsi que leur capacité à atteindre un public élargi. Il lance un appel général à la responsabilisation, en particulier à propos de deux des cinq catégories d'Avis consultatifs de la défense en vigueur, sans pour autant préciser ce qui est concerné ou non dans ce cadre : les opérations militaires du Royaume-Uni, objectifs et moyens ; la sécurité du Royaume-Uni et le service de renseignements<sup>814</sup>. Paradoxalement, le secrétaire du comité semble chercher à minimiser l'impact de ces divulgations imminentes face à l'impossibilité pour le gouvernement britannique d'empêcher le partage en ligne par *Wikileaks*. Pourtant, la publication d'un premier renseignement diplomatique par *Wikileaks*, « Reykjavik 13 », le 18 février<sup>815</sup>, et la fuite intitulée « Meurtre collatéral » le 5 avril 2010<sup>816</sup>, avaient déjà montré le très fort impact que pouvaient avoir de telles fuites.

Au moment de la communication de l'Avis du comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel auprès de l'ensemble des rédacteurs en chef au Royaume-Uni, il existe très peu de références aux renseignements diplomatiques dans la presse traditionnelle, ce

---

notice/?utm\_source=feedburner&utm\_medium=feed&utm\_campaign=Feed%3A+guidofawkes+%28Guy+Fawkes%27+blog+of+parliamentary+plots%2C+rumours+and+conspiracy%29&utm\_content=Twitter [consulté en septembre 2014] ; WINTOUR, Patrick, « Expected Wikileaks Disclosures Prompts [*sic.*] Warning for Editors », in *The Guardian*, le 26 novembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2010/nov/26/wikileaks-documents-downing-street-editors> [consulté en octobre 2014].

<sup>813</sup> « Given the large number of documents thought to be involved, it is unlikely that sensitive UK national security information within these documents would be recognised by a casual browser. However, aspects of national security might be put at risk if a major UK media news outlet brought such information into obvious public prominence through its general publication or broadcast » : VALLANCE, Andrew, *DA Notice Letter of Advice to All UK Editors – Further Wikileaks Disclosures*, le 26 novembre 2010, *op. cit.*

<sup>814</sup> *The Defence and Security Media Advisory Notice System*, « From D-Notices to DA-Notices », *op. cit.*

<sup>815</sup> *Wikileaks*, « Looking for Alternatives to an Ice Save Referendum: 10REYKJAVIK13\_a », *op. cit.*

<sup>816</sup> BENKLER, Yochai, « A Free Irresponsible Press: Wikileaks and the Battle Over the Soul of the Networked Fourth Estate », *op. cit.*, p. 312 ; MCGREAL, Chris, *op. cit.* ; *Wikileaks* [enregistrement audiovisuel], « Collateral Murder », *op. cit.*

qui semble résulter de cette intervention. Parmi les rares exceptions, il y a un article du *Guardian*, intitulé « Des divulgations prévues par Wikileaks incitent à des mises en garde », et qui souligne une stratégie de briefing menée par le gouvernement des États-Unis en amont de la publication<sup>817</sup>. Si l'auteur de cet article attire l'attention sur un rôle de coordination joué par *Wikileaks*, il se garde de toute précision concernant les intentions éventuelles de publication de la part du *Guardian* ou d'autres journaux britanniques<sup>818</sup>. Cette absence de précisions peut se comprendre aisément face au risque d'imposition d'une injonction en amont de la publication. On y trouve néanmoins une infirmation de l'applicabilité de la procédure d'Avis à l'égard des documents ayant fait l'objet de fuites, à travers une citation d'Alan Rusbridger, alors rédacteur en chef du journal : « Je comprends que l'Avis de la défense puisse inquiéter les gens. Mais, d'après mon appréciation des documents de Wikileaks, seulement une part infime en est couverte ou pertinente »<sup>819</sup>. Ce dernier insiste ainsi sur la capacité du journal à bien juger de tout élément à écarter en amont de la publication dans le cadre d'une démarche de journalisme professionnel éthique et responsable.

Malgré les craintes exprimées par Vallance face à une éventuelle divulgation massive des renseignements diplomatiques sur Internet, et sa reprise par les médias traditionnels, les publications ayant lieu à partir du 28 novembre 2010 se limitent à une sélection de documents coordonnée et filtrée par *Wikileaks* et les cinq journaux collaborateurs<sup>820</sup>. Parmi les collaborateurs, un seul a son siège au Royaume-Uni, le *Guardian*. Les publications de ce dernier en rapport avec les renseignements diplomatiques comprennent des commentaires et analyses<sup>821</sup>, ainsi que la mise à disposition d'une base de données interactive sur son site Internet<sup>822</sup>. Cependant, la publication intégrale des renseignements diplomatiques par *Wikileaks* aura bien lieu le 2 septembre 2011, suite à une série d'évènements remettant en cause la sécurité d'un fichier contenant les documents détenus par l'organisation<sup>823</sup>.

---

<sup>817</sup> WINTOUR, Patrick, « Expected Wikileaks Disclosures Prompts [*sic.*] Warning for Editors », *op. cit.*

<sup>818</sup> *Ibid.*

<sup>819</sup> « I appreciate why the DA notice might make people anxious. But, from my reading of the WikiLeaks material, only a tiny part of it is covered or relevant » : RUSBRIDGER, Alan, *in ibid.*

<sup>820</sup> LYNCH, Lisa, *op. cit.*, p. 60.

<sup>821</sup> Voir par exemple : LEIGH, David, « US Embassy Cables Leak Sparks Global Diplomatic Crisis », *op. cit.*; NORTON-TAYLOR, Richard et EVANS, Rob, « Wikileaks Cables: Mauritius Sues UK for Control of Chagos Islands », *in The Guardian*, le 21 décembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2010/dec/21/mauritius-uk-chagos-islands> [consulté en septembre 2014] ; *The Guardian*, « US Embassy Cables: US Offers Mixed Opinion of Rahul Ghandi », le 16 décembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/us-embassy-cables-documents/249855> [consulté en septembre 2010].

<sup>822</sup> *The Guardian*, « US Embassy Cables: Browse the Database », le 28 novembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/interactive/2010/nov/28/us-embassy-cables-wikileaks> [consulté en septembre 2014].

<sup>823</sup> BALL, James, « Wikileaks Publishes Full Cache of Unredacted Cables », *in The Guardian*, le 2 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2011/sep/02/wikileaks-publishes-cache-unredacted-cables>

*Wikileaks* gagne en notoriété par le biais de ses partenariats avec des journaux prestigieux en 2010 et affirme avoir ainsi « fourni un nouveau modèle de journalisme »<sup>824</sup>. Cependant, la présentation dominante qui en est faite par les médias traditionnels se résume aux risques liés à la divulgation d'informations sensibles dans le contexte de la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale<sup>825</sup>. Par exemple, au Royaume-Uni, un article du *Daily Mail* publié le 28 novembre 2010, et prenant comme point de départ la révélation de critiques américaines à l'égard de Nelson Mandela, se focalise sur la réaction du gouvernement américain face à cette fuite, et les risques éventuels pour la sécurité nationale et la politique étrangère<sup>826</sup>. L'émission d'un Avis consultatif de la défense au Royaume-Uni n'est mentionnée que très brièvement dans cet article ; les questions de l'intérêt général liées à l'accès aux informations ne sont pas évoquées<sup>827</sup>. Dans un autre article paru sur le site de la *BBC* le 29 novembre 2010, aucun doute n'est laissé quant à cette optique d'encadrement : « Divulgence des renseignements diplomatiques par Wikileaks 'une attaque contre le monde entier' »<sup>828</sup>. En effet, le choix du vocable « attack » en langue anglaise peut se comprendre en tant que simple critique, ou dans le sens d'attentat terroriste. Bien que la provenance de cette citation ne soit pas précisée, l'article consacre une partie non-négligeable à ce point de vue, tel qu'exprimé par Hillary Clinton, alors Secrétaire d'État<sup>829</sup>. Par ailleurs, le choix de sous-titre présenté entre guillemets, « wreckless », qui peut être traduit par des adjectifs tels qu'imprudent et irresponsable, semble remettre en cause les choix de publication effectués par *Wikileaks* et les autres partenaires mondiaux dont l'article dresse un bilan<sup>830</sup>.

---

[consulté en septembre 2014] ; *BBC*, « Row Between Wikileaks and Guardian Over Security Breach », le 1<sup>er</sup> septembre 2011 [en ligne], <https://www.bbc.com/news/uk-14743410> [consulté en septembre 2014] ; GREENWALD, Glenn, « Facts and Myths in the Wikileaks / Guardian Saga », in *Salon*, le 2 septembre 2011 [en ligne], [https://www.salon.com/2011/09/02/wikileaks\\_28/](https://www.salon.com/2011/09/02/wikileaks_28/) [consulté en septembre 2014].

<sup>824</sup> « provided a new model of journalism » : *Wikileaks*, « About », *op. cit.*, section 1.3.

<sup>825</sup> ANDREJEVIC, Mark, « Wikileaks, Surveillance, and Transparency », in *International Journal of Communication*, vol. 8, 2014 [en ligne], [ijoc.org/index.php/ijoc/article/download/2669/1241](http://ijoc.org/index.php/ijoc/article/download/2669/1241) [consulté en février 2018], pp. 2619-2630, p. 2622 ; BENKLER, Yochai, « A Free Irresponsible Press: Wikileaks and the Battle Over the Soul of the Networked Fourth Estate », *op. cit.*, pp. 312-313 ; BOSUA, Rachele, DREYFUS, Suelette, LEDERMAN, Reeva et MILTON, Simon, « Can We Handle the Truth? Whistleblowing to the Media in the Digital Age », in *Global Media Journal: Australian Edition*, vol. 5, n° 1, 2011 [en ligne], [https://www.hca.westernsydney.edu.au/gmjau/archive/2011\\_5\\_1\\_toc.html](https://www.hca.westernsydney.edu.au/gmjau/archive/2011_5_1_toc.html) [consulté en novembre 2014], pp. 1-6, p. 3.

<sup>826</sup> WALTERS, Simon, « New Wikileaks Files 'to Reveal American Criticism of Mandela' », in *The Daily Mail*, le 28 novembre 2010 [en ligne], <http://www.dailymail.co.uk/news/article-1333723/WikiLeaks-files-reveal-American-criticism-Nelson-Mandela.html> [consulté en octobre 2017].

<sup>827</sup> *Ibid.*

<sup>828</sup> GHATTAS, Kim, « Wikileaks Diplomatic Cables Release 'Attack on World' », in *BBC*, le 29 novembre 2010 [en ligne], <http://www.bbc.com/news/world-us-canada-11868838> [consulté septembre 2014].

<sup>829</sup> *Ibid.*

<sup>830</sup> *Ibid.*

Pour Yochai Benkler, universitaire juriste américain, la présentation de *Wikileaks* comme une entité irresponsable et non-professionnelle peut être interprétée comme illustrant le souhait des organes de la presse traditionnelle de « [...] préserver leur propre identité face à la perception d'une menace posée par le nouveau modèle interconnecté »<sup>831</sup>. En effet, même les rédacteurs en chef des journaux ayant collaboré au projet de publication des renseignements diplomatiques, le *Guardian* et le *New York Times*, cherchent à se distinguer de *Wikileaks* en insistant sur la valeur du journalisme professionnel<sup>832</sup>. Selon Charlie Beckett, universitaire britannique spécialiste des médias, et James Ball, journaliste britannique, la présentation de *Wikileaks* en tant que menace par les médias traditionnels aux États-Unis et ailleurs résulte de la difficulté pour ces derniers à passer « [...] du drame qu'implique le processus aux véritables enjeux »<sup>833</sup>. Cet encadrement médiatique pourrait s'expliquer également par une réticence des organes de presse à poursuivre des recherches à partir du « scoop d'un rival », ainsi que par les difficultés pratiques liées à l'analyse d'une telle quantité d'information et à la présentation d'affaires très complexes dans des formats de publication souvent réduits<sup>834</sup>.

Cela étant, les journaux ayant collaboré avec *Wikileaks* tiennent à justifier leurs choix de publication des renseignements diplomatiques, notamment en termes d'intérêt public<sup>835</sup>. Dans un éditorial du *Guardian* intitulé « Wikileaks : secrets de Polichinelle », une distinction est établie entre ce qui relève du secret, et ce qui se rapporte à la confidentialité<sup>836</sup>. Dans la mesure où les documents ayant fait l'objet de fuites étaient déjà accessibles à un très grand nombre d'acteurs diplomatiques, gouvernementaux, et militaires, par le biais d'un réseau numérique gouvernemental interne appelé *Siprnet*, le journal considère que la qualification de secret est inappropriée<sup>837</sup>. Par ailleurs, il estime que les représentants gouvernementaux

---

<sup>831</sup> « [...] to preserve their own identity against the perceived threat posed by the new networked model »: BENKLER, Yochai, « Wikileaks and the Networked Fourth Estate », in BREVINI, Benedetta, HINTZ, Arne et MCCURDY, Patrick (eds.), *op. cit.*, pp. 11-34, p.11.

<sup>832</sup> ELLISON, Sarah, *op. cit.*; KELLER, Bill, « Dealing with Assange and the Wikileaks Secrets », in *The New York Times*, le 26 janvier 2011, [en ligne], <https://www.nytimes.com/2011/01/30/magazine/30Wikileaks-t.html?pagewanted=all> [consulté en octobre 2014].

<sup>833</sup> « [...] from the drama of the process to the actual issues » : BALL, James et BECKETT, Charlie, *op. cit.*, pp. 148-149.

<sup>834</sup> « a rival's scoop » : *Ibid.*

<sup>835</sup> COLLINS, Nick, « Wikileaks: World Press Justifies Publication of Cables », in *The Telegraph*, le 29 novembre 2010 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/northamerica/usa/8166870/WikiLeaks-worldpress-justifies-publication-of-cables.html> [consulté en septembre 2014] ; LEIGH, David, « US Embassy Cables Leak Sparks Global Diplomatic Crisis », *op. cit.* ; *The Guardian*, « Wikileaks Embassy Cables: The Key Points at a Glance », le 7 décembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2010/nov/29/wikileaks-embassy-cables-key-points> [consulté en octobre 2014].

<sup>836</sup> *The Guardian*, « Wikileaks: Open Secrets », le 28 novembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/commentisfree/2010/nov/28/wikileaks-open-secrets-us-embassy-cables> [consulté en septembre 2014].

<sup>837</sup> *Ibid.* ; KARHULA, Päivikki, *op. cit.*, p. 2.

américains feraient bien de se remettre en question eu égard à leur responsabilité dans l'initiative du partage des documents en ligne<sup>838</sup>. Pour Anya Schiffrin, universitaire américaine spécialiste des médias et ancienne journaliste, il n'existe pas de démarcation claire entre ce qu'il convient de dissimuler ou de révéler à l'ère des médias numériques<sup>839</sup>.

Malgré la présentation médiatique dominante soulignant la dangerosité des révélations pour la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale<sup>840</sup>, l'opinion publique britannique est majoritairement favorable à la décision de publication par *Wikileaks* selon un sondage effectué du 10 au 13 décembre 2010, par *ComRes*<sup>841</sup>. Les résultats de cette enquête d'opinion, réalisée auprès de 2010 adultes britanniques et dont les données sont pondérées, montrent que quarante-deux pour cent des répondants estiment que *Wikileaks* avait eu raison de révéler les renseignements diplomatiques ; trente-trois pour cent considèrent que l'organisation non-gouvernementale avait eu tort de procéder ainsi ; vingt-cinq pour cent étaient sans avis<sup>842</sup>. L'avis majoritaire des répondants illustre ainsi une reconnaissance de l'intérêt public des informations en question, qui prime face aux arguments de nécessité du secret.

Alors que le gouvernement britannique dénonce fortement la fuite des renseignements diplomatiques<sup>843</sup>, il refuse de reconnaître la véracité des données en question. À titre d'exemple, un renseignement fuité, provenant de l'ambassade des États-Unis à Londres, et adressé aux Ministères fédéraux des États-Unis le 15 mai 2009, révèle le souhait du gouvernement britannique de transformer l'archipel des Chagos en une réserve marine protégée<sup>844</sup>. Si cette

---

<sup>838</sup> *Ibid.*

<sup>839</sup> SCHIFFRIN, Anya, « Wikileaks and the Cause of Transparency », in *The Guardian*, le 13 décembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/commentisfree/cifamerica/2010/dec/13/wikileaks-the-us-embassy-cables> [consulté en septembre 2014].

<sup>840</sup> ANDREJEVIC, Mark, *op. cit.*, p. 2622 ; BENKLER, Yochai, « A Free Irresponsible Press: Wikileaks and the Battle Over the Soul of the Networked Fourth Estate », *op. cit.*, pp. 312-313.

<sup>841</sup> *ComRes/CNN*, « CNN Wikileaks Poll: A Public Opinion Poll on Behalf of CNN », le 13 décembre 2010 [en ligne], <https://www.comresglobal.com/polls/cnn-wikileaks-poll/> [consulté en janvier 2018] ; MARTINEZ, Michael, « Poll: Almost half of Britons feel WikiLeaks sex charges are 'excuse' », in *CNN*, le 14 décembre 2010 [en ligne], <http://www.cnn.com/2010/WORLD/europe/12/13/uk.poll.wikileaks/index.html> [consulté en janvier 2018].

<sup>842</sup> *Ibid.*

<sup>843</sup> *Foreign and Commonwealth Office*, « News Story: Foreign Office Condemns Unauthorised Release of US Classified Information », le 28 novembre 2010 [en ligne], <https://www.gov.uk/government/news/foreign-office-condemns-unauthorised-release-of-us-classified-information> [consulté en août 2014].

<sup>844</sup> NORTON-TAYLOR, Richard, « UK Refuses to Admit US Embassy Cables Obtained by Wikileaks are Genuine », in *The Guardian*, le 15 avril 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2013/apr/15/uk-us-embassy-cables-wikileaks> [consulté en octobre 2014] ; *The Guardian*, « US Embassy Cables: Foreign Office Does not Regret Evicting Chagos Islanders », le 2 décembre 2010 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/us-embassy-cables-documents/207149> [consulté en octobre 2014] ; *The Telegraph*, « HMG Floats Proposal for Marine Reserve Covering the Chagos Archipelago (British Indian Ocean Territory) », le 4 février 2011 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/wikileaks-files/london-wikileaks/8305246/HMG-FLOATS-PROPOSAL-FOR-MARINE-RESERVE-COVERING-THE-CHAGOS-ARCHIPELAGO-BRITISH-INDIAN-OCEAN-TERRITORY.html> [consulté en octobre 2014].

nouvelle est très peu publiée par la presse traditionnelle au Royaume-Uni, le *Guardian* et le *Telegraph* figurent parmi les exceptions notables<sup>845</sup>. La révélation du renseignement diplomatique en question aura un fort impact sur le principe d'acceptation de telles fuites comme éléments de preuves, en créant un précédent lors de sa considération devant la justice : d'après ce câble, un haut responsable du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth aurait évoqué l'importance des intérêts militaires des États-Unis et l'intérêt stratégique du Royaume-Uni en faveur de la transformation en réserve marine de ce territoire d'outre-mer disputé<sup>846</sup>. L'objectif aurait été d'empêcher définitivement le retour des anciens habitants expulsés de leur terre natale depuis 1971<sup>847</sup>. La transformation de l'archipel des Chagos en réserve marine devient effective en 2010<sup>848</sup>. À l'issue d'un débat sur l'admissibilité du câble comme preuve du motif illégitime du gouvernement britannique à cet égard, la majorité des juges de la Cour suprême du Royaume-Uni considère qu'une fois qu'un renseignement diplomatique est rendu public, il ne peut plus être inviolable aux termes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1969<sup>849</sup>.

Suite à l'Avis consultatif de la défense émis le 26 novembre 2010<sup>850</sup>, la réalité des failles de sécurité gouvernementale en ligne et leurs conséquences sur l'accès aux informations officielles sont soulignées lors des débats parlementaires au sujet de la diplomatie et Internet, le 21 décembre 2010<sup>851</sup>. Joseph Johnson, député du parti conservateur pour Orpington et ancien rédacteur adjoint du *Financial Times*, plaide en faveur d'une plus grande transparence :

*Nous sommes arrivés à un moment décisif dans les rapports entre le gouvernement et les nouveaux médias sur Internet [...] Je préférerais que la Grande Bretagne fasse le choix de devenir une société plus ouverte et moins secrète, plutôt que de laisser des personnes telles que Julian Assange nous imposer cette ouverture. Plutôt que de renforcer encore plus notre législation draconienne sur les secrets officiels, et de menacer de poursuites les journalistes et les lanceurs d'alerte, les gouvernements devraient se concentrer sur la*

---

<sup>845</sup> *Ibid.*

<sup>846</sup> *Ibid.*

<sup>847</sup> *Ibid.*

<sup>848</sup> *Brick Court Chambers*, « Supreme Court Considers Important Test of Vienna Convention in Relation to Wikileaks Documents », le 12 février 2018 [en ligne], <http://www.brickcourt.co.uk/news/pdf/supreme-court-admits-wikileaks-documents-about-chagos-islanders-into-evidence> [consulté en février 2018] ; *R (on the application of Bancoult N°3) (Appellant) v Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs (Respondent) [2018] UKSC 3* [en ligne], <https://www.supremecourt.uk/cases/docs/uksc-2015-0022-judgment.pdf> [consulté en février 2018], pp. 40-41, 56.

<sup>849</sup> *Ibid.*

<sup>850</sup> BUTSELAAR, Emily, *op. cit.* ; GUNTER, Joel, *op. cit.* ; VALLANCE, Andrew, *DA Notice Letter of Advice to All UK Editors – Further Wikileaks Disclosures*, le 26 novembre 2010, *op. cit.* ; WINTOUR, Patrick, « Expected Wikileaks Disclosures Prompts [sic.] Warning for Editors », *op. cit.*

<sup>851</sup> *House of Commons Hansard*, « Diplomacy (Internet) », le 21 décembre 2010 [en ligne], [https://hansard.parliament.uk/Commons/2010-12-21/debates/10122140000002/Diplomacy\(Internet\)](https://hansard.parliament.uk/Commons/2010-12-21/debates/10122140000002/Diplomacy(Internet)) [consulté en octobre 2017], vol. 520, colonne 440WH.

*mise à disposition de plus d'informations et la protection seulement de ce qui peut causer des préjudices substantiels.*<sup>852</sup>

Le député présente ainsi la fuite des renseignements diplomatiques comme le reflet d'un débat plus global concernant la gouvernance, en opposant deux visions : celle d'une culture du secret autour de l'information officielle et celle d'une société plus ouverte. Il semble regretter qu'il faille une organisation telle que *Wikileaks* pour forcer la main du gouvernement en faveur d'une évolution vers une plus grande transparence, tout en qualifiant d'indéniable l'intérêt public lié aux révélations<sup>853</sup>. Par ailleurs, il insiste sur le fait que les cinq journaux traditionnels ayant collaboré avec *Wikileaks* ont fait preuve d'actions responsables, en filtrant les documents sources et en retenant l'identité de certains individus lorsque cela mettrait en danger des innocents<sup>854</sup>.

Alors que Johnson estime que, de manière générale, les informations sensibles pouvant mettre des vies en danger doivent toujours être protégées par le biais du système d'Avis consultatifs de la défense, il insiste sur les effets bénéfiques et durables de l'accès aux informations par le biais des nouvelles technologies :

*Evidemment, les organes des médias doivent se montrer prudents lorsqu'ils révèlent des informations potentiellement sensibles, qui pourraient mettre des vies en danger, et ce pays doit respecter les Avis consultatifs de la défense lorsqu'ils sont émis judicieusement. Cependant, les nouvelles technologies ont à terme le potentiel de transformer la diplomatie et l'élaboration de la politique étrangère pour le mieux.*<sup>855</sup>

Selon ce raisonnement, le risque de révélation de tout échange diplomatique, classé confidentiel ou secret, aura pour effet de responsabiliser les diplomates, améliorant à terme la conduite de ces derniers et la qualité de leurs analyses politiques. Il s'agit du même argument avancé par *Wikileaks* concernant le partage des informations dans un souci de transparence, et ses effets positifs en vue d'une société meilleure<sup>856</sup>.

---

<sup>852</sup> « We are at a watershed in relations between the Government and the new internet media [...] I would prefer Britain to choose to become a more open and less secretive society, rather than to leave it to the likes of Julian Assange to force openness upon us. Rather than tightening further our draconian Official Secrets Act and threatening to prosecute journalists and whistleblowers, Governments should focus on making more information available and protecting only that which can cause substantive harm » : JOHNSON, Joseph, *in ibid.*

<sup>853</sup> *Ibid.*, colonnes 438-441.

<sup>854</sup> *Ibid.*, colonne 438.

<sup>855</sup> « Of course, media organisations must exercise caution when revealing possibly sensitive information that could endanger lives, and this country should respect defence advisory notices when they are reasonably issued. However, new technologies have the potential to transform diplomacy and foreign policy making for the better in the long run. » : JOHNSON, Joseph, *in ibid.*, colonne 441WH.

<sup>856</sup> FENSTER, Mark, *op. cit.*, p. 753 ; *Wikileaks*, « About », *op. cit.*

À l'opposé, lors de ces mêmes débats parlementaires concernant la diplomatie et Internet, Alistair Burt, alors sous-secrétaire d'État britannique chargé des affaires étrangères et du Commonwealth, insiste sur la nécessité du principe du secret des informations officielles :

*Une distinction importante doit être faite entre le journalisme et l'histoire. Il est essentiel que l'information soit publiée et rendue accessible en temps opportun afin de compléter le bilan historique, maintenir la responsabilité et contribuer à notre compréhension du passé [...] Le journalisme en direct façonne et influence les événements pendant leur développement. Lorsque le journalisme viole le principe de confidentialité de la diplomatie, il peut menacer la finalité des actions recherchées par la diplomatie.<sup>857</sup>*

Si Burt reconnaît, tout comme le député Johnson, le rôle du journalisme dans la sphère publique, il tient tout de même à faire une exception s'agissant des échanges diplomatiques, en considérant que ces derniers ne doivent être rendus publics qu'avec le recul de l'histoire. Il présente la presse sous l'angle du danger que peut représenter la liberté de publier de manière instantanée, en dehors de tout contrôle gouvernemental. Par ailleurs, Burt juxtapose les objectifs des élus gouvernementaux et ceux des organes de la presse, tout en accusant *Wikileaks* d'abus de pouvoir et de tentative de sabotage du gouvernement :

*Wikileaks confond la transparence avec la responsabilité à travers ses tentatives irresponsables de saboter le Gouvernement [...] Lorsque Wikileaks donne aux rédacteurs en chef de journaux le pouvoir de choisir quels renseignements divulguer, quelles histoires rédiger et comment les raconter, il transfère un pouvoir crucial d'un Gouvernement élu démocratiquement vers une élite opaque. Les Gouvernements sont élus avec pour mandat de prendre en compte les intérêts de tous ; les rédacteurs en chef sont employés avec pour mandat de vendre des informations.<sup>858</sup>*

En effet, les organes de la presse traditionnelle ayant collaboré avec *Wikileaks* sont associés, ici, à une opacité de fonctionnement, à une absence de crédibilité démocratique, à des objectifs relevant uniquement de l'impératif commercial. D'après cette analyse, il faut y opposer les membres du gouvernement disposant d'une crédibilité démocratique, et dont les

---

<sup>857</sup> « An important distinction must be drawn between journalism and history. It is essential for information to be published and made accessible in due course to complete the historical record, uphold accountability and contribute to our understanding of the past [...] Live journalism shapes and influences events as they develop. When journalism breaches the confidentiality of diplomacy, it can threaten the ends that that diplomacy seeks to achieve »: BURT, Alistair, *in House of Commons Hansard*, « Diplomacy (Internet) », *op. cit.*, colonne 443WH.

<sup>858</sup> « WikiLeaks confuses transparency and accountability with irresponsible attempts to undermine Government [...] When WikiLeaks gives newspaper editors the power to choose which cables to release, what stories to write and how to spin them, it transfers a crucial power away from a democratically elected Government into the hands of an opaque elite. Governments are elected with a mandate to keep everyone's interests at heart; editors are employed with a mandate to sell news » : BURT, Alistair, *in ibid.*, colonnes 443WH-444WH.

objectifs se résument à la protection de l'intérêt général. Les propos du sous-secrétaire d'État britannique chargé des affaires étrangères et du Commonwealth font état d'une absence de confiance vis-à-vis de la capacité de la presse à jouer un rôle de chien de garde au service de l'intérêt public.

Compte tenu de la quantité d'informations sans précédent analysées et partagées par *Wikileaks* ainsi que par les cinq journaux collaborant au projet, l'efficacité de l'Avis consultatif de la défense du 26 novembre 2010 se trouve fortement remise en cause. Cette situation fait ressortir des questions associées concernant la définition du journalisme à l'ère numérique, la politique de régulation de la presse, et la viabilité du système d'Avis consultatifs<sup>859</sup>.

Si la fuite des renseignements diplomatiques en 2010 est la plus grande en volume jusqu'alors à être intervenue, ce cas à fort intérêt public est rapidement dépassé par la mise en évidence des programmes de surveillance de masse par Edward Snowden en 2013<sup>860</sup>. Dans ce contexte, le gouvernement britannique émet de nouveau un Avis consultatif de la défense auprès des médias basés au Royaume-Uni<sup>861</sup>.

### **3.2.2. Le cas des révélations de la surveillance de masse de 2013 et l'intervention du Quartier-général des communications du gouvernement auprès du *Guardian***

L'efficacité du système d'émission d'Avis consultatifs de la défense auprès des médias traditionnels se trouve de nouveau remise en cause compte tenu des révélations, à partir du 5 juin 2013, relatives aux programmes de surveillance de masse à l'échelle mondiale<sup>862</sup>. Ces

<sup>859</sup> BECKETT, Charlie, *op. cit.* ; YAHALOM LEINWAND, Tali, *op. cit.*, p. 160.

<sup>860</sup> HALLIDAY, Josh, « MoD Serves News Outlets with D Notice Over Surveillance Leaks », in *The Guardian*, le 17 juin 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2013/jun/17/defence-d-bbc-media-censor-surveillance-security> [consulté en septembre 2017] ; LASHMAR, Paul, « Spies and Journalists: Towards an Ethical Framework », in *Ethical Space: The International Journal of Communication Ethics*, vol. 12, n° 3/4, 2015 [en ligne], <http://openaccess.city.ac.uk/18370/3/Lashmar%20Ethics%20for%20ES%20v2.pdf> [consulté en septembre 2017], pp. 2-20, p. 17 ; VALLANCE, Andrew, *Defence Advisory Notice* [courriel adressé aux rédacteurs en chef britanniques], le 7 juin 2013, archivé par *Guido Fawkes* [en ligne], <https://order-order.com/2013/06/08/d-notice-june-7-2013/> [consulté en septembre 2014].

<sup>861</sup> *Ibid.*

<sup>862</sup> BALL, James, BORGER, Julian, DAVIES, Nick, HOPKINS, Nick et MACASKILL, Ewen, *op. cit.* ; GREENWALD, Glenn, « NSA Collecting Phone Records of Millions of Verizon Customers Daily », in *The Guardian*, le 6 juin 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2013/jun/06/nsa-phone-records-verizon-court-order> [consulté en octobre 2017] ; GREENWALD, Glenn et MACASKILL, Ewen, « NSA Prism Program Taps into User Data of Apple, Google and Others », in *The Guardian*, le 7 juin 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2013/jun/06/us-tech-giants-nsa-data> [consulté en octobre 2013] ; NAKASHIMA, Ellen, « Verizon Providing all Call Records to U.S. Under Court Order », in *The Washington Post*, le 6 juin 2013 [en ligne], [https://www.washingtonpost.com/world/national-security/verizon-providing-all-call-records-to-us-under-court-order/2013/06/05/98656606-ce47-11e2-8845-d970ccb04497\\_story.html?noredirect=on&utm\\_term=.83c5695b639d](https://www.washingtonpost.com/world/national-security/verizon-providing-all-call-records-to-us-under-court-order/2013/06/05/98656606-ce47-11e2-8845-d970ccb04497_story.html?noredirect=on&utm_term=.83c5695b639d) [consulté en octobre 2017] ; *The Guardian*, « Edward Snowden and the NSA Files - Timeline », *op. cit.* ; *The Washington Post*, « NSA Slides Explain the

programmes impliquent la participation de l'Alliance des services de renseignement Cinq yeux (*Five Eyes Intelligence Alliance*) dont l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni<sup>863</sup>. Les fuites concernent, plus particulièrement, la participation de l'Agence nationale de la sécurité américaine (*National Security Agency*), et le Quartier-général des communications du gouvernement britannique (*Government Communications Headquarters*) à deux programmes de surveillance dont les noms de code sont PRISM et TEMPORA<sup>864</sup>.

Les premiers articles à ce sujet, publiés par le *Guardian* et le *Washington Post*, soulignent le recueil et la transmission systématiques, à l'Agence nationale de la sécurité américaine, des métadonnées correspondant aux appels téléphoniques émis et reçus par les clients américains de *Verizon*, entreprise multinationale de télécommunications basée à New York, quel que soit le pays d'origine de l'appel<sup>865</sup>. Il s'avère que cette situation résulte d'une ordonnance octroyée au Bureau fédéral d'enquête (*Federal Bureau of Investigation*) le 25 avril 2013, dans le plus grand secret, au nom de la Cour de surveillance du renseignement étranger des États-Unis (*United States Foreign Intelligence Surveillance Court*)<sup>866</sup>. Pour sa part, le gouvernement britannique refuse de confirmer ou d'infirmer la véracité des informations parues dans la presse, comme en témoignent les déclarations de William Hague, alors Secrétaire d'État des affaires étrangères et du Commonwealth, lors des débats parlementaires, le 10 juin 2013 : « J'en reviens encore à ce que j'ai dit à propos de l'incapacité de confirmer ou de démentir les informations faisant l'objet de fuites. Je ne ferai absolument aucun commentaire sur les informations qui sont parues dans les journaux »<sup>867</sup>.

À la différence de la fuite des renseignements diplomatiques auprès de *Wikileaks* en 2010, le lanceur d'alerte à l'origine des divulgations relatives aux programmes de surveillance

---

PRISM Data Collection Program », le 6 juin 2013 [en ligne], <http://www.washingtonpost.com/wp-srv/special/politics/prism-collection-documents/> [consulté en octobre 2017].

<sup>863</sup> *Ibid.*

<sup>864</sup> *Ibid.*

<sup>865</sup> GREENWALD, Glenn, « NSA Collecting Phone Records of Millions of Verizon Customers Daily », *op. cit.* ; NAKASHIMA, Ellen, *op. cit.*

<sup>866</sup> *In RE Application of the Federal Bureau of Investigation for an Order Requiring the Production of Tangible Things From Verizon Business Network Services, Inc. on Behalf of MCI Communication Services, Inc. D/B/A Verizon Business Services*, n° de dossier BR 13-80, *United States Foreign Intelligence Surveillance Court*, le 25 avril 2013, document archivé par *The Guardian* [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/interactive/2013/jun/06/verizon-telephone-data-court-order> [consulté en octobre 2017] et par *The Washington Examiner* [en ligne], <https://www.washingtonexaminer.com/full-text-the-fisa-court-order-forcing-verizon-to-hand-over-data> [consulté en octobre 2017].

<sup>867</sup> « I go back to what I have said about being unable to confirm or deny leaked information. I am not commenting at all on information that has appeared in the newspapers » : HAGUE, William, *in House of Commons Hansard*, « GCHQ », le 10 juin 2013 [en ligne], [https://publications.parliament.uk/pa/cm201314/cmhansrd/cm130610/debtext/130610-0002.htm#130610-0002.htm\\_spnew32](https://publications.parliament.uk/pa/cm201314/cmhansrd/cm130610/debtext/130610-0002.htm#130610-0002.htm_spnew32) [consulté en septembre 2014], colonne 46.

de masse fait le choix de remettre les documents confidentiels directement à des journalistes de la presse traditionnelle pour expertise, et donne son accord pour être identifié comme la source<sup>868</sup>. Il s'agit d'Edward Snowden, informaticien américain, ancien employé de l'Agence centrale de renseignement (*Central Intelligence Agency*), et analyste d'infrastructure contractuel auprès de *Booz Allen Hamilton* travaillant au service du gouvernement des États-Unis au moment où il extrait les informations<sup>869</sup>. Le 20 mai 2013, il quitte les bureaux de l'Agence nationale de la sécurité à Hawaii, où il est alors basé, pour se rendre à Hong Kong ; début juin, il fait part de milliers de documents confidentiels à la documentariste Laura Poitras, et aux journalistes Glen Greenwald et Ewen MacAskill<sup>870</sup>. Si les médias sont nombreux à prétendre que l'ampleur de la fuite s'élève à 1,7 million de documents, sa véritable dimension reste inconnue, comme l'avoue Keith Alexander, ancien directeur de l'Agence nationale de la sécurité, ou encore Hillary Clinton, ancienne Secrétaire d'État<sup>871</sup>.

Les premières publications du *Guardian* et du *Washington Post* marquent le début d'une vague de révélations durant le restant de l'année, reprises par les médias au niveau international<sup>872</sup>. Cependant, la position du *Washington Post* oscille entre une défense de la

---

<sup>868</sup> WORLAND, Justin, « Edward Snowden and Wikileaks Disagree Over How to Share Government Secrets », in *Time*, le 11 octobre 2016 [en ligne], <http://time.com/4431487/edward-snowden-wikileaks-hillary-clinton-dnc/> [consulté en octobre 2017].

<sup>869</sup> ANDREWS, Suzanna, BURROUGH, Bryan et ELLISON, Sarah, « The Snowden Saga: A Shadowland of Secrets and Light », in *Vanity Fair*, le 23 avril 2014 [en ligne] <https://www.vanityfair.com/news/politics/2014/05/edward-snowden-politics-interview> [consulté en octobre 2017]; SNOWDEN, Edward [enregistrement audiovisuel], « NSA Whistleblower Edward Snowden: 'I don't want to live in a society that does these sort of things », entretien réalisé par GREENWALD, Glenn, MACASKILL, Ewen, et POITRAS, Laura, in *The Guardian*, le 9 juin 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/video/2013/jun/09/nsa-whistleblower-edward-snowden-interview-video> [consulté en septembre 2014].

<sup>870</sup> HARDING, Luke, *The Snowden Files: The Inside Story of the World's Most Wanted Man*, Londres : Guardian Books, 1<sup>re</sup> édition, 2014, pp. 101-115 ; POITRAS, Laura (réalisatrice), *Citizenfour*, BINNEY, William, GREENWALD, Glenn, SNOWDEN, Edward, [acteurs principaux], *Praxis Films, Participant Media et HBO Films* [DVD], 2014, 110 minutes.

<sup>871</sup> CLINTON, Hilary, entretien audiovisuel, in *The Guardian*, « Hilary Clinton Interview: Edward Snowden, ISIS, Drone Strikes and Women's Rights », le 4 juillet 2014 [en ligne], <https://www.youtube.com/watch?v=xqHyU-PJMhI> [consulté en octobre 2017] ; GREENWALD, Glenn, « Keith Alexander Unplugged: On Bush / Obama, 1.7 Million Stolen Documents and Other Matters », in *The Intercept*, le 8 mai 2014 [en ligne], <https://theintercept.com/2014/05/08/keith-alexander-unplugged-bushobama-matters/> [consulté en octobre 2017] ; TREVOR, Tim, « The Lie About Edward Snowden that Just won't Die », in *Freedom of the Press Foundation*, le 13 mai 2014 [en ligne], <https://freedom.press/news-advocacy/the-lie-about-edward-snowden-that-just-wont-die/> [consulté en octobre 2017].

<sup>872</sup> Voir par exemple : CAÑO, Antonio, « El gobierno de EE UU perseguirá a Snowden por desvelar secretos », in *El País*, le 11 juin 2013 [en ligne], [https://elpais.com/internacional/2013/06/11/actualidad/1370977472\\_137141.html](https://elpais.com/internacional/2013/06/11/actualidad/1370977472_137141.html) [consulté en octobre 2017] ; LARSON, Jeff, PERLROTH, Nicole et SHANE, Scott, « N.S.A. Able to Foil Basic Safeguards of Privacy on Web », in *The New York Times*, le 5 septembre 2013 [en ligne], <https://www.nytimes.com/2013/09/06/us/nsa-foils-much-internet-encryption.html> [consulté en octobre 2017] ; LELOUP, Damien, et SZADKOWSKI, Michaël, « Prism, Snowden, surveillance : 7 questions pour tout comprendre », in *Le monde*, le 2 juillet 2013 [en ligne], [https://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/07/02/prism-snowden-surveillance-de-la-nsa-tout-comprendre-en-6-etapes\\_3437984\\_651865.html](https://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/07/02/prism-snowden-surveillance-de-la-nsa-tout-comprendre-en-6-etapes_3437984_651865.html) [consulté en octobre 2017] ; POITRAS, Laura, ROSENBACH,

sécurité nationale telle que présentée par le gouvernement américain, et l'intérêt public liée à ces publications : d'après Barton Gellman, journaliste ayant échangé avec Snowden en mai 2013, ce journal refuse la demande de garantie du lanceur d'alerte de rendre public, sous soixante-douze heures, un diaporama présentant le programme de surveillance de masse dit PRISM, et une clé cryptographique permettant de prouver son identité comme la source<sup>873</sup>. Si le *Washington Post* est le premier journal à participer aux révélations aux États-Unis<sup>874</sup>, le comité de rédaction du journal fait volte-face moins d'un mois plus tard, en affichant une ligne éditoriale hostile à toute fuite supplémentaire de la part de Snowden<sup>875</sup>. Cette position éditoriale se confirme en 2016 lorsque le comité de rédaction appelle à la condamnation de Snowden et au refus d'une grâce présidentielle à son égard<sup>876</sup>. L'incohérence est marquée dans la mesure où, en 2014, le *Washington Post* gagne, conjointement avec le *Guardian*, le prestigieux prix Pulitzer de service public (*Public Service Award*) pour les révélations concernant les actions de l'Agence nationale de sécurité<sup>877</sup>. Par conséquent, la question d'un effet paralysant sur le *Washington Post* doit être posé au vu des positions tranchées exprimées par le gouvernement américain, allant jusqu'à la condamnation de Snowden pour trahison, et même à la peine de mort<sup>878</sup>. Selon Katherine Feuer, universitaire juriste américaine, les journalistes basés à Washington DC entretiennent des rapports refroidis (*chilled*) avec leurs sources

---

Marcel, STARK, Holger, « NSA Snoops on 500 Million German Data Connections », in *Der Spiegel* [en ligne], le 30 juin 2013 [en ligne], <https://www.spiegel.de/international/germany/nsa-spies-on-500-million-german-data-connections-a-908648.html> [consulté en octobre 2017].

<sup>873</sup> GELLMAN, Barton, « Code Name 'Verax': Snowden, in Exchanges with Post Reporter, Made Clear he Knew Risks », in *The Washington Post*, le 9 juin 2013 [en ligne], [https://www.washingtonpost.com/world/national-security/code-name-verax-snowden-in-exchanges-with-post-reporter-made-clear-he-knew-risks/2013/06/09/c9a25b54-d14c-11e2-9f1a-1a7cdee20287\\_story.html?noredirect=on&utm\\_term=.926a967b48d0](https://www.washingtonpost.com/world/national-security/code-name-verax-snowden-in-exchanges-with-post-reporter-made-clear-he-knew-risks/2013/06/09/c9a25b54-d14c-11e2-9f1a-1a7cdee20287_story.html?noredirect=on&utm_term=.926a967b48d0) [consulté en octobre 2017].

<sup>874</sup> LEVY, Steven, « How the NSA Almost Killed the Internet », in *Wired*, le 7 janvier 2014 [en ligne], <https://www.wired.com/2014/01/how-the-us-almost-killed-the-internet/> [consulté en octobre 2017] ; *The Washington Post*, « NSA Slides Explain the PRISM Data Collection Program », *op. cit.*

<sup>875</sup> GREENSLADE, Roy, « Edward Snowden Leaks Cause Editorial Split at The Washington Post », in *The Guardian*, le 5 juillet 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/greenslade/2013/jul/05/edward-snowden-washington-post> [consulté en octobre 2017] ; *The Washington Post*, « How to Keep Edward Snowden from Leaking More NSA Secrets », le 1<sup>er</sup> juillet 2013 [en ligne], [https://www.washingtonpost.com/opinions/how-to-keep-edward-snowden-from-leaking-more-nsa-secrets/2013/07/01/4e8bbe28-e278-11e2-a11e-c2ea876a8f30\\_story.html?noredirect=on&utm\\_term=.44d8215227b9](https://www.washingtonpost.com/opinions/how-to-keep-edward-snowden-from-leaking-more-nsa-secrets/2013/07/01/4e8bbe28-e278-11e2-a11e-c2ea876a8f30_story.html?noredirect=on&utm_term=.44d8215227b9) [consulté octobre 2017].

<sup>876</sup> *The Washington Post*, « The Post's View: No Pardon for Edward Snowden », le 17 septembre 2016 [en ligne], [https://www.washingtonpost.com/opinions/edward-snowden-doesnt-deserve-a-pardon/2016/09/17/ec04d448-7c2e-11e6-ac8e-cf8e0dd91dc7\\_story.html?utm\\_term=.eb5ed08efee0](https://www.washingtonpost.com/opinions/edward-snowden-doesnt-deserve-a-pardon/2016/09/17/ec04d448-7c2e-11e6-ac8e-cf8e0dd91dc7_story.html?utm_term=.eb5ed08efee0) [consulté en octobre 2017].

<sup>877</sup> *Pulitzer*, « Prize Winners By Year: 2014 Pulitzer Prizes », <http://www.pulitzer.org/prize-winners-by-year/2014> [consulté en septembre 2017].

<sup>878</sup> BOERMA, Lindsey, et NOLEN, John, « Snowden's NSA Leak an 'Act of Treason,' Says Democratic Senator », in *CBS News*, le 12 juin 2013 [en ligne], <https://www.cbsnews.com/news/snowdens-nsa-leak-an-act-of-treason-says-democratic-senator/> [consulté en octobre 2017] ; TOMLINSON, Lucas « Ex-CIA Director: Snowden Should be 'Hanged' if Convicted for Treason », in *Fox News*, le 17 décembre 2013 [en ligne], <http://www.foxnews.com/politics/2013/12/17/ex-cia-director-snowden-should-be-hanged-if-convicted-for-treason.html> [consulté en octobre 2017].

gouvernementales depuis les fuites de Snowden, dans le contexte d'une approche gouvernementale de plus en plus agressive, depuis 2009, envers tout employé gouvernemental qui divulguerait des informations à la presse<sup>879</sup>.

Au Royaume-Uni, le comité consultatif de la défense, de la presse et de l'audiovisuel adresse un Avis consultatif de la défense auprès de l'ensemble des rédacteurs en chef britanniques dès le 07 juin 2013, soit le lendemain des premières publications au sujet de PRISM<sup>880</sup>. Il leur demande, en particulier, de ne pas communiquer sur l'existence de cet Avis, et de s'abstenir de toute publication en rapport avec PRISM, ainsi qu'avec les méthodes employées par les services de renseignements britanniques pour l'obtention d'informations provenant de sources étrangères<sup>881</sup>. Cependant, le *Guardian* continue à publier des révélations très embarrassantes pour le gouvernement britannique, telles que les techniques d'espionnage utilisées par ses services de renseignement à l'occasion du sommet du Groupe des vingt (*Group of Twenty Summit*) ayant eu lieu à Londres en 2009<sup>882</sup>. Il s'avère que les pratiques incluaient la surveillance des appels téléphoniques, l'installation de faux cafés internet et le piratage des ordinateurs des délégués<sup>883</sup>. Par ailleurs, le journal souligne que le partenariat entre l'Agence nationale de la sécurité américaine, le Quartier-général des communications du gouvernement britannique, et le monde des entreprises de technologies, mène à l'introduction de faiblesses de sécurité dans des produits de consommation de masse, et au déverrouillage du cryptage de données censé protéger les courriels électroniques, les archives bancaires et médicales<sup>884</sup>. Le *Financial Times* et le *Times* ne font aucune mention de ces révélations lors de leurs publications en rapport avec le sommet du Groupe des vingt, et *The Independent* constitue une rare exception dans la mesure où il explore de manière approfondie les allégations avancées par le *Guardian*

---

<sup>879</sup> FEUER, Katherine, « Protecting Government Secrets: A Comparison of the Espionage Act and the Official Secrets Act », in *Boston College International and Comparative Law Review*, vol. 38, n° 1, 2015 [en ligne], [http://lawdigitalcommons.bc.edu/iclr/vol38/iss1/4/?utm\\_source=lawdigitalcommons.bc.edu%2Ficlr%2Fvol38%2Fiss1%2F4&utm\\_medium=PDF&utm\\_campaign=PDFCoverPages](http://lawdigitalcommons.bc.edu/iclr/vol38/iss1/4/?utm_source=lawdigitalcommons.bc.edu%2Ficlr%2Fvol38%2Fiss1%2F4&utm_medium=PDF&utm_campaign=PDFCoverPages) [consulté en octobre 2017], pp. 91-127, pp. 91-92, 97-98.

<sup>880</sup> HALLIDAY, Josh, *op. cit.* ; LASHMAR, Paul, « Spies and Journalists: Towards an Ethical Framework », *op. cit.*, p. 17 ; VALLANCE, Andrew, *Defence Advisory Notice*, le 7 juin 2013, *op. cit.*

<sup>881</sup> *Ibid.*

<sup>882</sup> BALL, James, BORGER, Julian, DAVIES, Nick, HOPKINS, Nick, et MACASKILL, Ewen, « GCHQ Intercepted Foreign Politicians' Communications at G20 Summit », in *The Guardian*, le 17 juin 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk/2013/jun/16/gchq-intercepted-communications-g20-summits> [consulté en octobre 2017].

<sup>883</sup> *Ibid.*

<sup>884</sup> BALL, James, BORGER, Julian, et GREENWALD, Glenn, « Revealed: How US and UK Spy Agencies Defeat Internet Privacy and Security », in *The Guardian*, le 6 septembre 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2013/sep/05/nsa-gchq-encryption-codes-security> [consulté en octobre 2017].

en plus d'une présentation des réactions provenant des divers pays ciblés par cette surveillance<sup>885</sup>.

De manière générale, et à l'exception du *Guardian*, la couverture des révélations des programmes de surveillance par la presse traditionnelle a été moins prononcée au Royaume-Uni qu'aux États-Unis<sup>886</sup>. Ce constat pose des questions au sujet de l'existence et du maintien d'une culture du secret gouvernemental impliquant la complicité des organes de la presse traditionnelle<sup>887</sup>. Par ailleurs, la focalisation porte sur les actes de publication du *Guardian* plutôt que sur les agissements du Quartier-général des communications du gouvernement britannique et de l'Agence nationale de la sécurité américaine<sup>888</sup>. Des journaux conservateurs britanniques tels que le *Daily Mail*, le *Daily Telegraph*, le *Sun* et le *Times* affichent une grande hostilité au *Guardian* suite à ces révélations<sup>889</sup>. Selon une étude linguistique du corpus de la presse traditionnelle britannique pour la période du 1 juin au 17 novembre 2013, à partir de mots clés récurrents en rapport avec les révélations des programmes de surveillance de masse, la présentation des événements varie en fonction de l'idéologie du journal concerné<sup>890</sup>. Parmi les valeurs préconisées (*news values*) qui en émanent, le *Daily Mail* insiste sur une présentation de la vie personnelle de Snowden comment étant extravagante voire luxurieuse ; le *Sun* fait ressortir une défense du nationalisme dont seules les institutions seraient les garants ainsi qu'un

---

<sup>885</sup> GRICE, Andrew et MORRIS, Nigel, « G20 Summit: Britain Plunged into Diplomatic Row Over Claims GCHQ Spied on Foreign Politicians », in *The Independent*, le 18 juin 2013 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/uk/politics/g20-summit-britain-plunged-into-diplomatic-row-over-claims-gchq-spied-on-foreign-politicians-8662455.html> [consulté en octobre 2017] ; MANNING, Sanchez, « British Spies at GCHQ 'Spied on Foreign Politicians at G20 Summit Meetings in London », in *The Independent*, le 17 juin 2013 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/uk/home-news/british-spies-at-gchq-spied-on-foreign-politicians-at-g20-summit-meetings-in-london-8661182.html> [consulté en octobre 2017] ; PONSFORD, Dominic, « Guardian Spying Revelations were in Breach of DA-Notice Guidance », in *Press Gazette*, le 19 juin 2013 [en ligne], <http://www.pressgazette.co.uk/guardian-spying-revelations-were-in-breach-of-da-notice-guidance/> [consulté en octobre 2017].

<sup>886</sup> BAKIR, Vian, « News, Agenda-Building and Intelligence Agencies: A Systematic Review of the Field from the Discipline of Journalism, Media and Communications », in *The International Journal of Press / Politics*, vol. 20, n° 2, 2015 [en ligne], <https://e.bangor.ac.uk/4597/1/32151.pdf> [consulté en octobre 2017], pp. 1-17, pp. 3-4 ; FREEDLAND, Jonathan, « Snowden Fallout Throws in Stark Relief US and UK Notions of Liberty », in *The Guardian*, le 2 décembre 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2013/dec/02/snowden-fallout-us-uk-liberty-nsa-spying> [consulté en septembre 2017] ; PETLEY, Julian, « The State Journalism is In: Edward Snowden and the British Press », in *Ethical Space: The International Journal of Communication Ethics*, vol. 11, n° 1/2, 2014 [en ligne], <http://buratest.brunel.ac.uk/handle/2438/9676> [consulté en septembre 2017], pp. 1-23, p. 19.

<sup>887</sup> *Ibid.*

<sup>888</sup> PETLEY, Julian, « The State Journalism is In: Edward Snowden and the British Press », *op. cit.*, p. 19.

<sup>889</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>890</sup> BRANUM, Jens et CHARTERIS-BLACK, Jonathan, « The Edward Snowden Affair: A Corpus Study of the British Press », in *Discourse and Communication*, vol. 9, n° 2, 2015 [en ligne], [https://www.researchgate.net/profile/Jonathan\\_Charteris-Black/publication/272412357\\_The\\_Edward\\_Snowden\\_affair\\_A\\_corpus\\_study\\_of\\_the\\_British\\_press/links/5717835108aeb56278c46c2b/The-Edward-Snowden-affair-A-corpus-study-of-the-British-press.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Jonathan_Charteris-Black/publication/272412357_The_Edward_Snowden_affair_A_corpus_study_of_the_British_press/links/5717835108aeb56278c46c2b/The-Edward-Snowden-affair-A-corpus-study-of-the-British-press.pdf) [consulté en novembre 2017], pp. 1-22, pp. 4, 7-18.

fort soutien en faveur de la surveillance d'État ; le *Guardian* se concentre sur une défense du droit de publier, du droit à la vie privée, et une critique de la surveillance d'État dans le contexte de la pression exercée à son encontre<sup>891</sup>.

La pression gouvernementale exercée à l'encontre du *Guardian* suite à l'émission d'un Avis consultatif de la défense s'intensifie, sous forme de discussions avec des agents incluant Jeremy Heywood, alors Secrétaire du cabinet (*Cabinet Secretary*)<sup>892</sup>. L'intervention physique du Quartier-général des communications au sous-sol des bureaux du journal à Kings Cross, le samedi 20 juillet 2013, marque un point culminant<sup>893</sup>. À cette occasion, le journal se voit contraint de détruire les disques durs et puces mémoire hébergeant les documents confidentiels devant deux agents du service secret de renseignement, dans le cadre d'un compromis permettant au journal d'éviter la restitution des documents au gouvernement britannique<sup>894</sup>. Lors d'un entretien pour la *BBC* diffusé en ligne un mois plus tard, Rusbridger insiste sur la menace du gouvernement de censurer le journal en amont de la publication par le biais d'une *super-injonction*, ce qui aurait impliqué l'interdiction de communiquer l'existence même de la procédure judiciaire<sup>895</sup> :

*Mais ce qui s'est passé, c'est que dans ce pays, le gouvernement britannique a agi contre le Guardian d'une façon qui serait, à mon sens, simplement infaisable en Amérique. L'Amérique dispose du Premier amendement, et il n'a pas de restriction préalable. Mais ce qui s'est passé avec le Guardian c'est que le gouvernement britannique a menacé explicitement un acte de restriction préalable à l'encontre du Guardian. Dans les deux cas, ils comptaient saisir les tribunaux afin de nous imposer une injonction et saisir le matériel, ce qui aurait eu pour effet de nous empêcher d'écrire sur le sujet [...] C'était assez explicite. Nous étions contraints de le détruire ou de le leur rendre.*<sup>896</sup>

<sup>891</sup> *Ibid.*

<sup>892</sup> *BBC*, « Edward Snowden Files: N° 10 Contacted Guardian », le 21 août 2013 [en ligne], <http://www.bbc.com/news/uk-23776063> [consulté en août 2017] ; CUSICK, James et WRIGHT, Oliver, « Nick Clegg Backs David Cameron as PM Sends Cabinet Secretary Sir Jeremy Heywood to 'Warn' Guardian Over Edward Snowden Documents », in *The Independent*, le 20 août 2013 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/uk/politics/nick-clegg-backs-david-cameron-as-pm-sends-cabinet-secretary-sir-jeremy-heywood-to-warn-guardian-8777216.html> [consulté en août 2017].

<sup>893</sup> BORGER, Julian, « NSA Files: Why the Guardian in London Destroyed Hard Drives of Leaked Files », in *The Guardian*, le 20 août 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/world/2013/aug/20/nsa-snowden-files-drives-destroyed-london> [consulté en septembre 2017] ; DI SALVO, Philip, « Strategies of Circulation Restriction in Whistleblowing: The Pentagon Papers, Wikileaks and Snowden Cases », in *Tecnoscienza*, vol. 7, n° 1, 2016 [en ligne], <http://www.tecnoscienza.net/index.php/tsj/article/view/253> [consulté en septembre 2017], pp. 67-85, p. 78; HARDING, Luke, « Footage Released of Guardian Editors Destroying Snowden Hard Drives », in *The Guardian*, le 31 janvier 2014 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk-news/2014/jan/31/footage-released-guardian-editors-snowden-hard-drives-gchq> [consulté en septembre 2017].

<sup>894</sup> *Ibid.*

<sup>895</sup> HALL, Holly, *op. cit.*, p. 310 ; HARCUP, Tony, *op. cit.*, pp. 138-139.

<sup>896</sup> « But what has happened is that in this country the British government has moved against *The Guardian* in a way that I think would be simply un-doable in America. America has the First Amendment and it has no prior restraint. But what happened with *The Guardian* is that the British Government explicitly threatened prior restraint against *The Guardian*. Either they would go to the courts to injunct us and seize the material, which would have

En insistant sur la place accordée à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, telles qu'inscrites dans la Constitution des États-Unis, ce rédacteur en chef remet en question le principe de restriction préalable sous forme d'injonctions judiciaires au Royaume-Uni dans le contexte de la publication. Par ailleurs, lors de ce même entretien, il explique que, puisque le *Guardian* possède d'autres exemplaires des documents confidentiels en dehors de la juridiction du Royaume-Uni, une telle mesure est inefficace : la destruction des copies à Londres n'empêchera pas le journal de poursuivre ses publications à partir des exemplaires restant à la disposition du journal à l'étranger<sup>897</sup>. D'après Luke Harding, journaliste du *Guardian*, Heywood avait demandé à Rusbridger non seulement la restitution des documents confidentiels, mais également l'arrêt de toute publication en rapport avec les fuites provenant de Snowden<sup>898</sup>. Par ailleurs, le Secrétaire du cabinet aurait spécifié : « Nous pouvons le faire gentiment, ou alors nous pouvons nous servir de la loi »<sup>899</sup>.

Le *Guardian* diffusera des extraits audiovisuels de cette intervention physique du Quartier-général des communications six mois plus tard<sup>900</sup>. Si une telle intervention auprès d'un journal peut paraître impressionnante, l'efficacité de la mesure est fortement remise en cause : le Gouvernement britannique perd tout contrôle des publications en rapport avec les documents confidentiels détenus, conjointement avec des organes tels que *ProPublica* et le *New York Times* aux États-Unis, au-delà de la juridiction du Royaume-Uni<sup>901</sup>. À titre d'exemple, le *New York Times* refuse simplement tout commentaire lorsqu'un membre non-identifié de l'ambassade du Royaume-Uni à Washington D.C. demande à son rédacteur en chef, Jill Abramson, de détruire les documents en sa possession<sup>902</sup>.

---

the effect of preventing us from writing about it [...] It was quite explicit. We had to destroy it or give it back to them » : RUSBRIDGER, Alan, entretien audiovisuel, in *BBC*, « Edward Snowden Files: N° 10 contacted Guardian », le 21 août 2013, *op. cit.*

<sup>897</sup> *Ibid.*

<sup>898</sup> HARDING, Luke, *The Snowden Files: The Inside Story of the World's Most Wanted Man*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>899</sup> « We can do this nicely or we can go to law » : *Ibid.*, p. 187.

<sup>900</sup> HARDING, Luke, « Footage Released of Guardian Editors Destroying Snowden Hard Drives », *op. cit.*

<sup>901</sup> HARDING, Luke, *The Snowden Files: The Inside Story of the World's Most Wanted Man*, *op. cit.*, pp. 185, 187 ; RUSBRIDGER, Alan, entretien audiovisuel, in *BBC*, « Edward Snowden Files: N° 10 contacted Guardian », le 21 août 2013, *op. cit.*

<sup>902</sup> DICKINSON, Alex, « UK Asked New York Times to Destroy Snowden Material », in *The New York Post*, le 3 septembre 2013 [en ligne], <https://nypost.com/2013/09/03/uk-asked-new-york-times-to-destroy-snowden-material/> [consulté en septembre 2017] ; HOSENBALL, Mark, « UK Asked New York Times to Destroy Edward Snowden Documents », in *Huffington Post*, le 30 août 2013 [en ligne], [https://www.huffingtonpost.com/2013/08/30/uk-new-york-times-destroy-snowden\\_n\\_3844706.html?guccounter=1](https://www.huffingtonpost.com/2013/08/30/uk-new-york-times-destroy-snowden_n_3844706.html?guccounter=1) [consulté en septembre 2017] ; *The Daily Mail*, « British Government Asked New York Times to Destroy Documents Leaked by Snowden », le 31 août 2013 [en ligne], <http://www.dailymail.co.uk/news/article-2407696/British-government-asked-New-York-Times-destroy-documents-leaked-Snowden.html> [consulté en septembre 2017].

L'hostilité de la presse traditionnelle conservatrice à l'égard du *Guardian* se poursuit, notamment dans le contexte du discours d'Andrew Parker, prononcé le 8 octobre 2013 suite à sa nomination en tant que directeur général du Service de sécurité (*Security Service / Military Intelligence, section five*)<sup>903</sup>. Ce discours est présenté comme une attaque à l'encontre du *Guardian*<sup>904</sup>, alors qu'il ne contient en réalité aucune référence explicite au journal ou à Edward Snowden<sup>905</sup>. Parmi les titres les plus sensationnalistes, James Slack, écrivant pour le *Daily Mail*, affiche une citation supposée de Parker dans l'un de ses titres, afin de justifier une position de condamnation vis-à-vis du journal : « Le *Guardian* a offert un cadeau aux terroristes' [*sic.*], prévient le chef du service de sécurité : les fuites de ce journal de gauche ont provoqué 'les dégâts les plus importants à la sécurité de l'Ouest dans l'Histoire' d'après des initiés de Whitehall »<sup>906</sup>. D'une part, le début de la citation supposée de Parker n'est pas indiqué, les guillemets étant incomplets, ce qui peut induire le lecteur à croire qu'il s'agit d'une affirmation véritable. D'autre part, Slack affirme, à tort, que le *Guardian* est la source des fuites, plutôt que le lanceur d'alerte Snowden. Par ailleurs, il présente le comportement du journal dans le cadre d'un clivage politique entre la gauche et la droite au sein des organes de la presse, avec comme prémisse l'idée suivant laquelle la gauche n'aurait pas de considération pour la protection de la sécurité nationale. La *BBC* se trouve également critiquée pour ne pas avoir accordé une couverture médiatique suffisante au discours d'Andrew Parker en faveur de la sécurité nationale<sup>907</sup>.

Selon Julian Petley, universitaire britannique spécialiste des médias, les critiques de la presse traditionnelle conservatrice se situent ainsi dans la continuité d'une bataille idéologique

<sup>903</sup> PARKER, Andrew [transcription], discours prononcé devant le forum pour la défense et la sécurité aux niveaux national et international (*Royal United Services Institute*) à Whitehall en Angleterre, le 8 octobre 2013 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/defence/10366119/MI5-chief-security-speech.html> [consulté en octobre 2017].

<sup>904</sup> O'NEILL, Sean, « Spy Leaks Put Britain in Danger, Says MI5 Chief », in *The Times*, le 9 octobre 2013 [en ligne], <https://www.thetimes.co.uk/article/spy-leaks-put-britain-in-danger-says-mi5-chief-7lbzwsvzbzv> [consulté en octobre 2017] ; SLACK, James, « Guardian has Handed a Gift to Terrorists' [*sic.*], Warns MI5 Chief: Left-Wing Paper's Leaks Caused 'Greatest Damage to Western Security in History' Say Whitehall Insiders », in *The Daily Mail* [en ligne], <http://www.dailymail.co.uk/news/article-2450237/MI5-chief-Andrew-Parke-The-Guardian-handed-gift-terrorists.html> [consulté en octobre 2017] ; WHITEHEAD, Tom, « GCHQ Leaks have 'Gifted' Terrorists Ability to Attack 'At Will', Warns Spy Chief », in *The Telegraph*, le 9 octobre 2013 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/terrorism-in-the-uk/10365026/GCHQ-leaks-have-gifted-terrorists-ability-to-attack-at-will-warns-spy-chief.html> [consulté en octobre 2017].

<sup>905</sup> PARKER, Andrew [transcription], *op. cit.*

<sup>906</sup> « Guardian has Handed a Gift to Terrorists' [*sic.*], Warns MI5 Chief: Left-Wing Paper's Leaks Caused 'Greatest Damage to Western Security in History' Say Whitehall Insiders » : SLACK, James, *op. cit.*

<sup>907</sup> *The Daily Mail*, « The Paper that Helps Britain's Enemies », le 9 octobre 2013 [en ligne], <http://www.dailymail.co.uk/debate/article-2451557/Daily-Mail-Comment-The-Guardian-paper-helps-Britains-enemies.html> [consulté en octobre 2017].

obsessionnelle car le *Guardian* figure parmi les « objets de haine pour les conservateurs »<sup>908</sup>. Pour Paul Farrelly, député du parti travailliste représentant Newcastle-under-Lyme, il s'agit d'une véritable guerre de vengeance, menée notamment par le *Daily Mail*, en raison du rôle du *Guardian* dans la révélation du scandale des écoutes téléphoniques en 2011<sup>909</sup>. Comme étudié lors du Chapitre I, ce scandale avait abouti à la fermeture du *News of the World*, et à un questionnement sur le contrôle législatif de la presse<sup>910</sup>. Malgré une telle présentation médiatique des révélations des programmes de surveillance de masse, l'opinion publique britannique est partagée sur le bien-fondé des actions d'Edward Snowden et du *Guardian*, comme en témoignent les résultats de plusieurs sondages menés lors du second semestre de 2013<sup>911</sup>. À titre d'exemple, selon un premier sondage du 21 août 2013 et réalisé par *YouGov*, quarante-deux pour cent des répondants estimaient que le *Guardian* avait eu raison de procéder à la publication des révélations provenant des fuites de Snowden, compte tenu de l'intérêt public lié aux activités de surveillance par les agences de renseignement britannique et américaine ; trente-huit pour cent considéraient que le journal avait eu tort et que ses publications pouvaient constituer une aide aux terroristes<sup>912</sup>. Cependant, selon un sondage réalisé par *YouGov* lors des deux jours suivants à la demande du *Sunday Times*, quarante-cinq pour cent des répondants estimaient que le *Guardian* avait eu tort de procéder à la publication compte tenu du risque d'aider l'ennemi ; seulement quarante pour cent considéraient que le journal avait eu raison, afin que le public puisse connaître le fonctionnement des agences de renseignement<sup>913</sup>. Pourtant, selon le même sondage, quarante-cinq pour cent des répondants estimaient que le Quartier-général des communications ne devait pas disposer de pouvoirs d'écoute téléphoniques remettant en cause la vie privée d'innocents ; quarante-et-un pour cent

---

<sup>908</sup> « Tory hate objects » : PETLEY, Julian, « The State Journalism is In: Edward Snowden and the British Press », *op. cit.*, p. 13.

<sup>909</sup> *House of Commons Hansard*, « House of Commons National Security (The Guardian) », le 22 octobre 2013 [en ligne], [https://hansard.parliament.uk/Commons/2013-10-22/debates/13102269000003/NationalSecurity\(TheGuardian\)](https://hansard.parliament.uk/Commons/2013-10-22/debates/13102269000003/NationalSecurity(TheGuardian)) [consulté en septembre 2017], vol. 569, colonne 69WH.

<sup>910</sup> Voir par exemple : LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*

<sup>911</sup> CABLE, Jonathan, *UK Public Opinion Review: Working Paper – An Overview of Public Opinion Polls since the Edward Snowden Revelations in June 2013*, document de travail, Université de Cardiff : Cardiff, 2015 [en ligne], [orca.cf.ac.uk/74140/1/UK%20Public%20Opinion%20Review%20180615.pdf](https://orca.cf.ac.uk/74140/1/UK%20Public%20Opinion%20Review%20180615.pdf) [consulté en octobre 2017], pp. 4-6.

<sup>912</sup> *YouGov*, « Yougov Survey Results », sondage à propos des publications du *Guardian* en rapport avec les fuites d'Edward Snowden, travail de terrain effectué le 21 août 2013 [en ligne], [https://d25d2506sfb94s.cloudfront.net/cumulus\\_uploads/document/a1cqlo3dw0/YG-Archive-David-Miranda-extra-results-210813.pdf](https://d25d2506sfb94s.cloudfront.net/cumulus_uploads/document/a1cqlo3dw0/YG-Archive-David-Miranda-extra-results-210813.pdf) [consulté en octobre 2017], p. 2.

<sup>913</sup> *YouGov/Sunday Times*, « Edward Snowden », sondage au sujet des publications du *Guardian* en rapport avec les fuites d'Edward Snowden, travail de terrain effectué du 22 au 23 août 2013 [en ligne], [https://d25d2506sfb94s.cloudfront.net/cumulus\\_uploads/document/9ytf2ekflo/YG-Archive-Pol-Sunday-Times-results-230813.pdf](https://d25d2506sfb94s.cloudfront.net/cumulus_uploads/document/9ytf2ekflo/YG-Archive-Pol-Sunday-Times-results-230813.pdf) [consulté en octobre 2017], p. 6.

considéraient que la récolte de ce type d'informations était nécessaire afin de protéger la nation<sup>914</sup>.

En tout état de cause, lors des débats parlementaires, David Cameron, alors Premier ministre, passe sous silence l'intérêt public d'un débat autour des programmes de surveillance de masse, pour privilégier la protection de la sécurité nationale comme seul critère de la responsabilité de la presse<sup>915</sup>. Estimant que les services de renseignement britanniques sont déjà suffisamment contrôlés par le Parlement, il insiste, devant la Chambre des communes, sur les effets nuisibles pour la lutte contre le terrorisme, qui résulteraient des publications du *Guardian*<sup>916</sup> :

*Je ne souhaite pas recourir aux injonctions, aux Avis de la défense, ou à d'autres mesures plus drastiques ; il est nettement préférable de faire appel au sens de la responsabilisation sociale des journaux. Cependant, s'ils ne font pas preuve de responsabilité sociale, il sera très difficile pour le gouvernement de rester en retrait et ne pas agir.*<sup>917</sup>

Compte tenu de la référence à l'éventualité de recours judiciaires pouvant aboutir sur l'imposition d'une injonction en amont de la publication, cette déclaration est perçue comme une menace à peine voilée par la Société britannique des rédacteurs en chef (*Society of Editors*)<sup>918</sup>. La supposée équivalence des injonctions en amont de la publication et des Avis consultatifs de la défense, sous son appellation historique d'Avis de la défense, fait ressortir la question de savoir s'il s'agit d'une réelle incompréhension du système d'émission d'Avis consultatifs de la défense de la part de Cameron, ou d'une stratégie d'allocution<sup>919</sup>. En effet, ces Avis n'ont pas pour objet de censurer la publication en amont<sup>920</sup>. C'est un point sur lequel

---

<sup>914</sup> *Ibid.*

<sup>915</sup> *House of Commons Hansard*, « House of Commons Oral Answers to Questions », le 28 octobre 2013 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm201314/cmhansrd/cm131028/debtext/131028-0001.htm> [consulté en octobre 2017], colonnes 664-665.

<sup>916</sup> *Ibid.*

<sup>917</sup> « I do not want to have to use injunctions, D notices or other, tougher measures; it is much better to appeal to newspapers' sense of social responsibility. However, if they don't demonstrate some social responsibility it would be very difficult for government to stand back and not to act » : CAMERON, David, *in ibid.*, colonne 667.

<sup>918</sup> *Society of Editors*, « Cameron Threatens Injunctions and Other 'Tough Measures' if *Guardian* Fails to Show 'Social Responsibility' Over Snowden Leaks », le 29 octobre 2013 [en ligne], <https://www.societyofeditors.org/soe-news/29-october-2013/Cameron-threatens-injunctions-and-other-tough-measures-if-Guardian-fails-to-show-social-responsibility-over-Snowden-leaks> [consulté en octobre 2017].

<sup>919</sup> PONSFORD, Dominic, « Cameron's Counter-Productive Threats Against The *Guardian* Show Apparent Ignorance about the DA Notice System », *in Press Gazette*, le 29 octobre 2013 [en ligne], <http://www.pressgazette.co.uk/cameros-counter-productive-threats-against-the-guardian-show-apparent-ignorance-about-the-da-notice-system/> [consulté en décembre 2017].

<sup>920</sup> *The DA Notice System*, « History of the D-Notice System », dernière mise à jour le 10 novembre 2011 [en ligne], <http://www.dnotice.org.uk/history/index.htm> [consulté en août 2017].

insiste Andrew Vallance, alors secrétaire du comité consultatif de la défense, de la presse, et de l'audiovisuel (*The Defence, Press and Broadcasting Advisory Committee*) ; il fait état d'un grand nombre de demandes de clarifications suite à la déclaration du Premier ministre<sup>921</sup>.

Toujours dans le cadre des pressions sur le *Guardian*, Rusbridger est convié, le 3 décembre 2013, devant la commission parlementaire sur les affaires intérieures<sup>922</sup>. Il doit répondre, à cette occasion, aux questions des parlementaires qui enquêtent sur les mesures anti-terroristes, incluant la possibilité de poursuites judiciaires sous la section 58 (1) (a) de la loi portant sur le terrorisme de 2000 (*Terrorism Act 2000*)<sup>923</sup>. Lors des questions à tour de rôle, Keith Vaz, député travailliste et président de la commission lui demande : « Vous et moi avons tous les deux... nous sommes tous les deux nés à l'étranger. J'aime ce pays. Est-ce que vous aimez ce pays ? »<sup>924</sup>. La prémisse de cette question semble être une incompatibilité supposée entre le patriotisme et le choix de révéler l'existence des programmes de surveillance de masse opérés sous l'autorité du gouvernement britannique. Si Rusbridger exprime sa surprise quant à ce type de questionnement, il affirme le patriotisme des employés du *Guardian*, tout en reconnaissant l'équilibre à trouver avec la sécurité nationale, et en défendant la conception d'une presse libre au service d'une société démocratique<sup>925</sup>. Il explique qu'à l'exception de son premier projet de publication, le journal a dialogué avec le comité consultatif de la défense, de la presse, et de l'audiovisuel avant toute publication liée aux fuites de Snowden<sup>926</sup>. Par ailleurs, il précise que ce comité n'a, à aucun moment, émis de réserves spécifiques au sujet de l'éventualité d'une remise en cause de la sécurité d'agents des services de renseignement<sup>927</sup>.

Lors de cette même convocation, Rusbridger insiste sur l'absence de prise en compte de la réalité de l'ère numérique sur la dissémination des documents ayant fait l'objet de fuites<sup>928</sup>.

---

<sup>921</sup> *The Defence, Press and Broadcasting Advisory Committee*, « Minutes of a Meeting Held in the Ministry of Defence at 6pm on Thursday 7 November 2013 », D/DPBAC/3/2/1, le 21 novembre 2013 [en ligne], [www.dsma.uk/linkedfiles/records/minsofautumnmtg7nov2013.doc](http://www.dsma.uk/linkedfiles/records/minsofautumnmtg7nov2013.doc) [consulté en septembre 2017], p. 3.

<sup>922</sup> *House of Commons Home Affairs Select Committee, Counter-Terrorism*, HC 231, Londres : The Stationery Office Limited, le 9 mai 2014 [en ligne], <https://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/commons-select/home-affairs-committee/inquiries/parliament-2010/co-ordinating-the-fight-against-international-terrorism/> [consulté en septembre 2017] ; RUSBRIDGER, Alan [enregistrement audiovisuel], témoignage lors d'une séance de la commission parlementaire de la Chambre des communes sur les affaires intérieures, le 3 décembre 2013 [en ligne], <https://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/commons-select/home-affairs-committee/news/131128-terrorism-ev-3-dec/> [consulté en septembre 2017] ; *Terrorism Act 2000*, Londres : The Stationery Office [en ligne], <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2000/11/section/58> [consulté en octobre 2017], article 11, para. 58.

<sup>923</sup> *Ibid.*

<sup>924</sup> « You and I have both... were both born outside this country. I love this country. Do you love this country? » : VAZ, Keith in RUSBRIDGER, Alan [enregistrement audiovisuel], le 3 décembre 2013, *op. cit.*

<sup>925</sup> RUSBRIDGER, Alan, *in ibid.*

<sup>926</sup> *Ibid.*

<sup>927</sup> *Ibid.*

<sup>928</sup> *Ibid.*

D'une part, il explique que les révélations publiées par le *Guardian* sont déjà disponibles sur Internet par le biais du logiciel gratuit *Tor*, réseau informatique anonymisant la source d'une session<sup>929</sup>. D'autre part, il évoque la nécessité de recentrer le débat sur la collecte de renseignements dans le cadre des programmes de surveillance de masse secrets, en raison d'un décalage entre ce qui est prévu par les dernières mesures législatives majeures de 2000, et la réalité de ce qui peut être recueilli désormais suite aux évolutions numériques : « Nous avons de nombreuses lois analogues qui ont trait au monde numérique »<sup>930</sup>. Cette réalité est reconnue également par Andrew Vallance lors d'une réunion du comité consultatif de la défense, de la presse, et de l'audiovisuel, le 7 novembre 2013<sup>931</sup>.

Les nombreuses pressions gouvernementales exercées sur le *Guardian* contribuent à un rapport accablant de la part de *Reporters sans frontières*, organisation à but non lucratif, lors de son classement mondial de la liberté de la presse (*World Press Freedom Index*) en 2014<sup>932</sup>. Le Royaume-Uni descend ainsi de trois places par rapport à l'année précédente, pour se retrouver en trente-troisième position<sup>933</sup>. Sous l'intitulé « Sacrifice de l'information au nom de la sécurité nationale et la surveillance »<sup>934</sup>, l'organisation conclut : « les autorités des E-U et du R-U semblent être obsédés par la chasse aux lanceurs d'alerte plutôt que d'adopter de la législation afin de freiner les pratiques abusives de surveillance qui nient la vie privée, valeur démocratique tant appréciée dans les deux pays »<sup>935</sup>.

Compte tenu de la décision du *Guardian* de ne pas se référer au comité consultatif de la défense, de la presse, et de l'audiovisuel en amont de sa première publication au sujet des fuites de Snowden, et l'impossibilité matérielle pour le gouvernement britannique de contrôler ni connaître le nombre de copies numériques des documents confidentiels concernés<sup>936</sup>, la pertinence et l'efficacité du système d'*Avis de la défense* fera l'objet d'une étude en 2014 : Jon Thompson, alors secrétaire permanent du Ministère de la défense (*Permanent Ministry of Defence Secretary*), commande un examen du système d'émission d'Avis consultatifs de la

---

<sup>929</sup> *Ibid.*

<sup>930</sup> « We've got a lot of analogue laws that deal with the digital world » : RUSBRIDGER, Alan, *in ibid.*

<sup>931</sup> *The Defence, Press and Broadcasting Advisory Committee*, « Minutes of a Meeting Held in the Ministry of Defence at 6pm on Thursday 7 November 2013 », *op. cit.*, p. 2.

<sup>932</sup> *Reporters sans frontières*, « World Press Freedom Index 2014 », 2014 [en ligne], <https://rsf.org/en/world-press-freedom-index-2014> [consulté en août 2014].

<sup>933</sup> *Ibid.*

<sup>934</sup> « Information sacrificed to national security and surveillance » : *ibid.*

<sup>935</sup> « [...] the US and UK authorities seem obsessed with hunting down whistleblowers instead of adopting legislation to rein in abusive surveillance practices that negate privacy, a democratic value cherished in both countries » : *ibid.*

<sup>936</sup> RUSBRIDGER, Alan [enregistrement audiovisuel], le 3 décembre 2013, *op. cit.* ; RUSBRIDGER, Alan, entretien audiovisuel, *in BBC*, « Edward Snowden Files: N° 10 contacted Guardian », le 21 août 2013, *op. cit.*

défense, en faisant appel notamment aux témoignages du gouvernement et des médias<sup>937</sup>. Cette étude est présidée par Anthony Forster, universitaire spécialisé en science politique et ancien officier de l'armée, en collaboration avec deux anciens rédacteurs en chef de journaux, Peter Preston et Peter Wright, et un ancien haut fonctionnaire, Martin Fuller<sup>938</sup>. Les quatre termes de référence de cette étude paraissent ambitieux : revoir les objectifs du système ; prendre en compte les évolutions des technologies de communication, des pratiques des médias, de l'accès à l'information dans la sphère publique ; comparer le système du Royaume-Uni avec ceux d'autres pays pour en tirer des conséquences ; formuler des recommandations<sup>939</sup>.

Le rapport final, publié en mars 2015, fait référence à la fragilité du système d'Avis consultatifs de la défense, et au manque de confiance à son égard<sup>940</sup>. Alors qu'il reconnaît la singularité de ce système au niveau mondial, il réaffirme sa pertinence pour le Royaume-Uni en avançant principalement l'argument de la spécificité de la « culture nationale » dans tout débat sur la régulation des médias<sup>941</sup>. Par ailleurs, il conclut que les États-Unis disposent d'un système plus restrictif que le Royaume-Uni malgré l'inscription de la liberté de la presse dans la Constitution, en raison de l'existence de loi portant sur l'espionnage de 1917 (*Espionage Act 1917*)<sup>942</sup>. Cet argument semble peu cohérent dans la mesure où le rapport mentionne également l'existence des lois portant sur les secrets officiels de 1911 et 1989 au Royaume-Uni, en parallèle au système d'émission d'Avis consultatifs de la défense<sup>943</sup>.

Au final, les modifications apportées au système d'Avis consultatifs de la défense seront réduites. Parmi les huit recommandations du rapport, faites dans une optique de maintien et de renforcement du système actuel, le gouvernement britannique décide d'en suivre quatre dans l'immédiat : le maintien des objectifs déjà instaurés ; le changement de nom de l'organisation et ses Avis en tant que comité consultatif aux médias en matière de défense et de sécurité (*Defence and Security Media Advisory Committee*) et Avis aux médias en matière de défense et de sécurité (*Defence and Security Media Advisory Notices*) respectivement ; l'amélioration

---

<sup>937</sup> *The DA Notice System, Independent Review of the DPBAC and DA Notice System*, date non indiquée [en ligne], <http://www.dnotice.org.uk/> [consulté en août 2017] ; MASON, Rowena, « D-Notice System to be Reviewed in Wake of Edward Snowden Revelations », in *The Guardian*, le 26 janvier 2014 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk-news/2014/jan/26/d-notice-system-reviewed-edward-snowden> [consulté en septembre 2014].

<sup>938</sup> *The DA Notice System, Independent Review of the DPBAC and DA Notice System, op. cit.* ; University of Exeter, « Vice-Chancellor Professor Anthony Forster », date non indiquée [en ligne], <https://www.essex.ac.uk/about/senior-staff/vice-chancellor> [consulté en août 2017].

<sup>939</sup> *The Defence Advisory Notice System and the Defence Press and Broadcasting Advisory Committee, Report of the Review, op. cit.*, annexe A, p. 28.

<sup>940</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>941</sup> « national culture » : *Ibid.*, pp. 6-7.

<sup>942</sup> *Ibid.*

<sup>943</sup> *Ibid.*

de l'information au sujet des dépenses ; la promotion d'une meilleure publicité auprès des médias et des départements gouvernementaux<sup>944</sup>.

Le gouvernement britannique écarte la recommandation consistant à restructurer la direction du comité dans le sens d'une véritable indépendance, notamment celle relative à la nomination d'un(e) président(e) n'étant issu(e) ni du gouvernement ni des médias<sup>945</sup>. La contre-argumentation avancée se résume à la responsabilité fondamentale pour les dépenses de ce comité et les questions de sécurité<sup>946</sup>. Le gouvernement décide plutôt de procéder à une restructuration impliquant la nomination du Directeur général de la politique de la sécurité du Ministère de la défense (*Director General Security Policy of the Ministry of Defence*) en tant que président du comité, rôle qui incombait au sous-secrétaire permanent du Ministère de la défense pour des raisons historiques<sup>947</sup>. Cette décision semble être le reflet d'une volonté gouvernementale de garder la main sur les opérations du comité consultatif aux médias en matière de défense et de sécurité, et paraît peu cohérente avec la description du comité en tant qu'autorité administrative indépendante figurant parmi les « organismes et autres entités publiques » du gouvernement du Royaume-Uni<sup>948</sup>. Le comité se voit ainsi épargné par les mesures d'abolition et fusion des autorités les plus petites et le reclassement des plus grandes dans le cadre de la réforme des neuf cents autorités administratives indépendantes existantes<sup>949</sup>.

Dans les cas d'études explorés au long de ce chapitre, les tentatives de suppression d'informations qui s'avèrent par la suite embarrassantes pour le Gouvernement britannique font ressortir des questions troublantes quant à la capacité des citoyens à tenir leurs représentants responsables de leurs actes<sup>950</sup>. Si le maintien du secret concernant certaines activités gouvernementales est nécessaire au vu de la sécurité nationale, l'intérêt public ne peut se limiter à l'intérêt d'un gouvernement quelconque. La valeur de l'intérêt public nécessite une meilleure reconnaissance.

---

<sup>944</sup> THOMSPSON, Jonathan, *GOVERNMENT RESPONSE TO THE REVIEW OF THE DEFENCE ADVISORY NOTICE SYSTEM AND THE DEFENCE PRESS AND BROADCASTING ADVISORY COMMITTEE*, date non indiquée [en ligne], <http://www.dnotice.org.uk/> [consulté en août 2017], pp. 1-5.

<sup>945</sup> *Ibid.*, pp. 2-3.

<sup>946</sup> *Ibid.*

<sup>947</sup> *Ibid.*

<sup>948</sup> UK Gov, « Departments, Agencies and Public Bodies », *op. cit.*

<sup>949</sup> SKELCHER, Chris, *Shrinking the State: The Reform of Arm's Length Agencies by the UK Coalition Government (2012-2016)*, Université de Birmingham, 2016 [en ligne], <https://www.birmingham.ac.uk/Documents/college-social-sciences/government-society/inlogov/research/2017/esrc-shrinking-the-state.pdf> [consulté en octobre 2017], pp. 2-3.

<sup>950</sup> BAKIR, Vian, « 'Veillant Panoptic Assemblage': Mutual Watching and Resistance to Mass Surveillance After Snowden », in *Media and Communication*, vol. 3, n° 3, 2015 [en ligne], <https://www.cogitatiopress.com/mediaandcommunication/article/view/277> [consulté en octobre 2017], pp. 12-25.

L'absence de place accordée à la protection de l'intérêt public dans les lois portant sur les secrets officiels en vigueur fait toujours l'objet de débat, comme en témoignent un examen par la Commission des lois (*Law Commission*) et des recherches parlementaires dont les bilans sont publiés en 2017<sup>951</sup>. Cependant, le projet de réforme conçu par le gouvernement conservateur en 2015 reste suspendu à l'heure actuelle<sup>952</sup>. En tout état de cause, il est fort probable que l'influence du comité consultatif aux médias en matière de défense et de sécurité ne cessera de s'affaiblir, en raison : d'une part, de la multiplication de sources alternatives d'information à disposition du public sur Internet, et, d'autre part, de l'existence de plateformes hors de tout contrôle gouvernemental au-delà des frontières nationales. Cette tendance semble être confirmée par les pressions gouvernementales autres que l'émission d'Avis exercées auprès des organes de la presse traditionnelle tels que le *Guardian*. Il est ainsi nécessaire d'analyser, lors des deux chapitres suivants, les pressions exercées sur la pratique journalistique en matière de protection des sources, qui constitue un principe fondamental, et l'impact de la surveillance de masse à cet égard.

---

<sup>951</sup> BARTLETT, Gail et EVERETT, Michael, *The Official Secrets Acts and Official Secrecy*, n° CBP07422, Londres : House of Commons Library, le 2 mai 2017 [en ligne], <https://researchbriefings.files.parliament.uk/documents/CBP-7422/CBP-7422.pdf> [consulté en octobre 2019], p.31 ; *Law Commission, Protection of Official Data: A Consultation Paper*, n° 230 [en ligne], [http://www.lawcom.gov.uk/app/uploads/2017/02/cp230\\_protection\\_of\\_official\\_data.pdf](http://www.lawcom.gov.uk/app/uploads/2017/02/cp230_protection_of_official_data.pdf) [consulté en octobre 2019].

<sup>952</sup> Voir par exemple : BOWCOTT, Owen et MASON, Rowena, « N° 10: Official Secrets Act Proposals 'Project of Previous Prime Minister' », in *The Guardian*, le 13 février 2017 [en ligne], <https://www.theguardian.com/law/2017/feb/13/uk-government-law-commission-report-outlaw-whistleblowers-investigative-journalism> [consulté en octobre 2017] ; ORMEROD, David, « Reforms to the Official Secrets Act are 'Once in a Century Opportunity' to Modernise Anti-Spying Laws, Says Law Commissioner David Omerod », in *The Telegraph*, le 2 février 2017 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/2017/02/02/reforms-official-secrets-act-century-opportunity-modernise-anti/> [consulté en octobre 2019].